M

IM

1G559 38631

ESQUISSE

BIOGRAPHIQUE

SUR

MGR. DE LAVAL,

PREMIER ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

PAR

M. L'ABBÉ

ETIENNE CHARLES BRASSEUR DE BOURBOURG.

QUEBEC:

J. B. FRÉCHETTE, PÈRE,

IMPRIMEUR-LIBRAIRE, N°. 13, RUE LA MONTAGNE.

AU DIGNE SUCCESSEUR

DE

MGR. DE LAVAL,

PREMIER ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

A SA GRANDEUR

L'ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME SEIGNEUR,

MGR. JOSEPH SIGNAŸ,

PREMIER ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

CETTE ESQUISSE EST OFFERTE

COMME UN HOMMAGE

DU RESPECT ET DE LA SINCÈRE VÉNÉRATION

DE L'AUTEUR.

Les Maisons de Laval et de Montmorency

Formerent la haute naissance

De ce Premier Prelat de la Nouvelle France

Dont l'Image paroist icy.

Il effaça tous ses Ayeux

Dieu par la Sainteté le mit au dessus d'eux.

Il lui donna pour heritage

Le Canada François, le Canada Sauvage

Et Sous un tel Pasteur le troupeau fut heureux.

(Epigraphe du portrait de Mgr. de Laval, buriné par Duflos à Paris, peu de temps après la mort du prélat. Cette gravure, rare aujourd'hui, appartenait à M. le Juge Panet, de Québec, qui a bien voulu en faire présent à l'auteur de cette Esquisse. L'auteur profite de cette circonstance pour lui en témoigner de nouveau sa gratitude.)

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

SUR

Mgr. DE MONTMORENCY-LAVAL DE MONTIGNY,

PREMIER ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

Le chef de la maison de Montmorency portait le titre de vice-roi de la Nouvelle-France, lorsque naquit au diocèse de Chartres un rejeton de cette famille illustre que Dieu prédestinait à perpétuer un jour la foi de ses pères sur les bords du Saint-Laurent. FRANÇOIS DE MONTMORENCY-LAVAL DE MONTIGNY, plus connu dans sa jeunesse sous le nom de l'abbé de Montigny, était né le 30 avril 1623, au temps où Champlain, gouverneur du Canada, au nom du maréchal de Montmorency, édifiait sur le promontoire du Cap-Diamant le château de Saint-Louis de la nouvelle cité de Québec. Il fit avec distinction ses études chez les Jésuites de la Flèche et reçut la tonsure en 1631, à l'âge de neuf ans. Trois ans après, il fut fait chanoine d'Evreux, dont le siège épiscopal était occupé par un de ses oncles. Malgré la mort de son frère aîné qui le laissa vers le même temps héritier du nom et des biens de sa famille, il n'en demeura pas moins fidèle à sa vocation ; il renonça à ses droits en faveur d'un plus jeune frère et alla terminer sa théologie à Paris, où il fut ordonné prêtre à l'âge de vingt-cinq ans.

Les Pères de la Compagnie de Jésus avaient formé en ce temps-là plusieurs associations pieuses sous le nom de Congrégations de la Ste-Vierge, où se réunissait ordinairement l'élite de la jeunesse studieuse. L'abbé de Montigny qui avait été nommé par son oncle archidiacre d'Evreux, avait depuis résigné ce bénéfice pour se réunir à la congrégation fondée, au faubourg S. Marceau à Paris, par le P. Bagot qui, dans la suite

donna naissance à la Maison des Missions-Etrangères. Il y fit la connaissance de quelques-uns des hommes les plus distingués de l'époque, entr'autres des frères Ango de Mezerets : l'un d'eux, dans la suite, le suivit au Canada où il devint l'un de ses plus puissants auxiliaires. Les événements politiques qui agitaient la capitale ayant forcé la congrégation de Paris à se dissoudre, plusieurs de ces jeunes gens se réunirent dans le même but chez M. de Bernières de Louvigny, trésorier général à Caen : M. de Bernières était un de ces hommes rares qui, au milieu du monde où les appellent leurs fonctions, savent offrir l'exemple de la plus haute piété. Il réunit chez lui une nombreuse congrégation, composée des jeunes gens distingués par leur naissance ou leur savoir, et qui appartenaient aux diverses classes de la haute société française de cette époque.

M. de Laval de Montigny demeura quatre ans dans la maison de M. de Bernières, qu'on appelait l'*Ermitage*, à cause de la vie retirée qu'on y menait. L'oraison, l'étude, les conférences spirituelles n'y étaient interrompues que par les visites qu'il rendait assidûment aux malades de l'Hôtel-Dieu. Les jeûnes, les veilles, les macérations, les pèlerinages, préparaient, sans qu'il s'en doutât, le jeune ecclésiastique à la vie apostolique que Dieu le destinait à mener ensuite au Canada. " Ces exercices, dit l'auteur des Mémoires de la vie de M. de Laval, étaient communs à tous les pieux solitaires de cette maison : mais l'abbé de Montigny s'y signalait : on le voyait dans les hôpitaux, panser les plaies les plus dégoûtantes, rendre les plus bas services, et par une mortification semblable à celle de S. François-Xavier, porter à sa bouche, serrer avec ses lèvres et sucer lentement les épingles et les bandages pleins de pus, fesant semblant, par humilité, de le faire sans attention, et seulement pour les tenir, tandis que ses mains travaillaient ailleurs. On l'a vu faire plusieurs longs pèlerinages à pied sans argent, mendiant son pain, et cacher à dessein son nom, afin de ne rien perdre de la confusion, du mépris et des mauvais traitements, ordinaires dans ces occasions, et qui ne lui furent pas épargnés ; il s'en félicitait comme les apôtres, et remerciait Dieu d'avoir quelque chose à souffrir pour son amour. "

Il se trouva chez M. de Bernières avec M. de Mezy qui, depuis, devint gouverneur du Canada, et avec MM. Dedouit et de Mezerets. Son séjour y fut encore publiquement avantageux au salut des ames : car il parvint à réformer les Hospitalières de Caen qui étaient tombées dans le relâchement et dont il fut nommé directeur.

Un voyage qu'il fut obligé de faire à la cour, pour l'utilité de ces Dames, le fit connaître à la reine Anne d'Autriche, régente du royaume : depuis plusieurs années, on pensait à

envoyer un évêque dans la Nouvelle-France, et à la recommandation des Jésuites, l'abbé de Montigny fut désigné de la manière la plus flatteuse. Trop humble pour penser à se charger du fardeau de l'épiscopat, il répondit qu'il était prêt à partir pour le Canada en qualité de simple missionnaire, mais il suppliait ses protecteurs de nommer un autre évêque. La cour fut édifiée de son refus et des motifs qu'il alléguait : mais on fit parler Dieu par ses directeurs, et M. de Bernières, après avoir invoqué les secours du ciel, le détermina à accepter le caractère épiscopal, avec le titre de vicaire apostolique.

Quelques difficultés s'élevèrent à ce sujet entre le Saint-Siége et la cour de France. Le choix des vicaires apostoliques chez les nations infidèles ou idolâtres, appartenait de droit au Souverain Pontife ; et personne jusqu'alors ne s'était avisé de le contester au Pape. Mais comme l'autorité de M. de Laval devait s'étendre sur un pays et un peuple que l'on pouvait, à bien des égards, regarder comme français, la cour de France, ou plutôt les parlements, jaloux depuis longtemps de la puissance pontificale, voulurent soumettre le nouveau prélat à toutes les *servitudes* que des esprits surannés ou de mauvaise foi appellent encore les *libertés de l'Eglise gallicane*. Le Pape qui prévoyait déjà les maux qui allaient naître pour l'Eglise da France du despotisme religieux de Louis XIV, sut lui soustraire l'église naissante du Canada qui ne releva que de Rome seule. Il accorda toutefois au roi la nomination des évêques à qui il fut permis de prêter le serment de fidélité des évêques français. Les libertés de l'Eglise gallicane n'étaient, en effet, que la licence parlementaire envers l'Eglise, dont une partie ne cessait de se plaindre, et dont l'autre agréait insensiblement l'esclavage avec la permission de l'appeler *liberté* (1).

Si tel était alors le despotisme du gouvernement sur l'Eglise, que ne devait-on pas craindre pour l'avenir, et l'on sait tout ce qu'il en coûta à la France, pour avoir laissé humilier son Eglise sous ce joug. Le Pape était donc bien sage de vouloir conserver la liberté à l'Eglise du Canada, et l'on s'étonne de voir encore de nos jours des écrivains de bonne foi, s'instruire assez peu de ce qu'étaient ces prétendues libertés, pour venir les prôner et blâmer les Souverains Pontifes d'un acte d'une

---

(1) " Le roi, disait à ce sujet Fénélon, est plus chef de l'Eglise que le Pape en France. *Libertés* à l'égard du Pape ; *servitude* à l'égard du roi. Autorité du roi sur l'Eglise dévolue aux juges laïques. Les laïques dominent les évêques. Abus énormes de l'*appel comme d'abus*. Cas royaux à réformer. Abus de vouloir que des laïques examinent les bulles sur la foi. "

si profonde sagesse. M. de Laval reçut enfin ses bulles d'Alexandre VII qui lui conféraient le titre d'évêque de Pétrée (Petra en Arabie), *in partibus infidelium*, et de vicaire apostolique de toute la Nouvelle-France. Il avait alors trente-six ans. Il fut sacré dans l'église abbatiale des Bénédictins de St-Germain-des-Prés à Paris, par le nonce du Pape, assisté de l'illustre Abelli, évêque de Rhodez, et de M. du Saussai, évêque de Toul ; c'était le 8 décembre 1658, jour de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge, à laquelle il eut toujours beaucoup de dévotion, et qu'il choisit depuis pour la patronne de sa cathédrale, conjointement avec St-Louis, roi de France.

Le Canada avait, dans l'origine, été évangélisé par des religieux récollets qui étaient venus vers l'an 1618 : mais leur établissement fut détruit par l'invasion des Anglais qui prirent Québec, en 1629. Les Jésuites qui s'y étaient établis peu de temps après ces religieux, y étaient revenus aussitôt que cette ville eut été rendue à la France. D'autres prêtres, la plupart séculiers, y avaient suivi plus tard les colons émigrés pour la plupart de la Normandie et de la Bretagne, et l'archevêque de Rouen à qui ces ecclésiastiques avaient demandé leurs pouvoirs, s'était insensiblement accoutumé à regarder le Canada comme une partie de son diocèse. Ce prélat chercha d'abord à susciter des obstacles à M. de Laval, devenu évêque de Pétrée, et le parlement de Rouen lui signifia même qu'il eût à s'abstenir de tout acte de juridiction dans la Nouvelle-France. En même temps, l'archevêque de Rouen envoyait M. l'abbé de Caylus prendre possession du Canada, en qualité de grand-vicaire métropolitain : celui-ci partit avec d'autant plus d'assurance qu'il venait de fonder le séminaire de St-Sulpice de Montréal, sur le modèle de celui que M. Olier avait fondé à Paris, peu d'années auparavant, et dont il relevait immédiatement.

M. de Laval s'inquiéta peu de toutes ces menées. Fort de sa conscience et de l'autorité dont le S. Siége l'avait revêtu, il fit tranquillement ses préparatifs de voyage. Il partit enfin de Paris et s'embarqua à la Rochelle le jour de Pâques 1659, accompagné de MM. Ango de Mezerets, de Torcapel, Pélerin et de Bernières, neveu du trésorier, et qui n'était même pas tonsuré. Le P. Jérôme Lallemand, jésuite, oncle de celui qui avait été martyrise par les Iroquois avec le P. de Brébeuf, était revenu depuis quelque temps en France pour travailler aux intérêts de la colonie : il arriva à la Rochelle à temps pour s'embarquer avec le prélat, et tous ensemble arrivèrent heureusement le 16 mai 1659, devant l'île Percée, à l'entrée du fleuve Saint-Laurent.

Un mois après, jour pour jour, le navire qui portait le premier pasteur du Canada, doublait la pointe de Lévi et paraissait devant Québec. Ce dut être un beau jour pour ce digne évêque que celui où, pour la première fois, il aperçut la cité que Dieu, dans sa miséricorde, lui avait réservée pour être le siége de son apostolat. Un bassin superbe où plusieurs grandes escadres pouvaient mouiller en sûreté ; un fleuve immense, où s'élançait avec impétuosité une cascade majestueuse, une belle et large rivière, des rivages partout bordés de rochers escarpés et parsemés çà et là de hautes et sombres forêts ; tel est le spectacle qui s'offrit tout-à-coup aux regards de M. de Laval, et dont la vue avait si vivement frappé auparavant le coup-d'œil du pieux Champlain. Sur la pointe du cap, se montrait le château bâti par ce grand homme, avec les clochers des églises et des monastères dont la croix dominait le fleuve et la nature gigantesque qui l'environnait.

Le Canada attendait un évêque ; mais le navire qui portait la nouvelle de la nomination de M. de Laval, battu par les tempêtes, n'arriva qu'après lui : aussi la surprise égala-t-elle la joie de la colonie, en apprenant que le vaisseau mouillé dans la rade, amenait son nouveau pasteur. Toute la population se réunit devant le château, et accompagna le vicomte d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France, qui descendit au-devant du vicaire apostolique. M. de Laval, environné de ses compagnons et du gouverneur, monta dans la ville au son des cloches et au bruit de toute l'artillerie du fort. M. d'Argenson le mena à l'église paroissiale, puis au château, où les religieux jésuites vinrent lui rendre leurs devoirs.

Ce fut chez eux qu'il alla loger durant les premières semaines de son séjour à Québec : on lui prépara ensuite un appartement, dépendant de l'Hôtel-Dieu, fondé en 1636, par la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, et il y demeura pendant près de trois mois, avec les prêtres qu'il avait amenés avec lui. Sa troisième habitation fut le pensionnat des Ursulines, qu'on appelait *Séminaire*, fondé en 1639, par Mme de la Peltrie : il y fit faire une clôture séparée, pour y être canoniquement : mais la gêne que tant de personnes donnaient dans cette maison, lui fit ensuite accepter la maison même de Mme de la Peltrie, où il demeura deux ans. Il acheta alors une vieille maison près de l'église sur le cimetière qui fut transporté ailleurs ; c'est là qu'il fit bâtir le presbytère, où trois ans après, en 1662, vinrent se joindre à lui M. Dedouit et M. Henri de Bernières, autre neveu du trésorier-général, qui fut plus tard premier curé de la ville et le premier doyen du Chapitre.

Le premier soin de M. de Laval fut de se faire reconnaître et d'établir son autorité dans le Canada, malgré l'ablé de

Caylus qui chercha quelque temps encore à lui opposer l'autorité de l'archevêque de Rouen. Mais celui-ci se vit alors forcé de s'en retourner en France et d'aller se justifier à Rome du reproche de jansénisme qu'on lui fesait mal-à-propos. Le vicaire apostolique établit ensuite une officialité : M. de Lauzon qui se trouvait déjà depuis quelque temps à Québec, fut nommé à la charge d'official et M. de Torcapel à celle de promoteur. Il fulmina ensuite ses bulles et défendit de reconnaître désormais d'autre autorité que la sienne.

Parmi les torts que M. de Laval a pu avoir aux yeux des gouverneurs et des intéressés au commerce de cette époque, il n'en est aucun qui lui ait attiré plus de persécutions et d'avanies, que l'énergie vraiment chrétienne avec laquelle il s'opposa constamment à la traite de l'eau-de-vie et des liqueurs fortes. Tous les Canadiens sincères et moraux conviennent des ravages que l'avarice des marchands français causa parmi les sauvages, dont le penchant à l'ivrognerie, si funeste parmi eux, ne pouvait être qu'infiniment fatal à la religion et aux bonnes mœurs dans la Nouvelle-France. En supposant, ce que toutefois nous n'avouons pas gratuitement, qu'un excès de zèle ait pu emporter, à de rares intervalles, les évêques du Canada, au-delà des bornes d'une prudence consommée, n'est-il pas étonnant de voir que des hommes qui se sont constitués les défenseurs de l'humanité, n'aient vu dans le zèle de M. de Laval et de ses successeurs, qu'une ambition démesurée et une fausse jalousie d'intervenir dans l'action de l'autorité politique ? Nous ne discuterons pas jusqu'à quel point la juste réclamation des évêques pouvait être préjudiciable à la puissance des gouverneurs, ni les avantages matériels qui ont pu résulter pour la colonie du libre exercice de la traite des eaux-de-vie, ou de la tolérance que les pasteurs auraient pu accorder, en transigeant avec les intéressés à ce commerce odieux, nous voulons dire, en transigeant avec leur propre conscience. Nous ne ferons qu'une seule réflexion : les intérêts matériels des peuples doivent-ils l'emporter sur les besoins de l'intelligence, sur les intérêts intellectuels et spirituels, qui élèvent l'homme et qui lui montrent qu'il n'est pas seulement que de la poussière ? S'il en est ainsi, nous n'avons qu'à nous taire et à nous incliner devant la brute dont les besoins matériels sont les premiers et les seuls intérêts.

Ces réflexions justifieront peut-être, aux yeux des lecteurs prévenus contre l'énergie de M. de Laval, l'excommunication qu'il lança contre ceux qui fesaient la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, mesure qui fut approuvée en Sorbonne en 1662, comme *très-juste et très-sage.* Déjà les gouverneurs, jusqu'à M. d'Argenson inclusivement, avaient décrété des peines sévères contre ceux qui se rendaient coupables de ce

trafic anti-civilisateur ; le vicaire apostolique ne fit donc que sanctionner ces peines par les foudres de l'Eglise : le clergé séculier et régulier s'empressa d'y souscrire, et tout le monde parut s'y soumettre avec docilité.

Malgré les ravages d'une maladie contagieuse qui envahit Québec vers cette époque et qui donna occasion à M. de Laval d'exercer sa charité dans les maisons et l'Hôtel-Dieu, le prélat n'en continuait pas moins à s'occuper de l'organisation de son diocèse. Les Jésuites fesaient les missions lointaines des sauvages : les prêtres séculiers, encore en petit nombre, desservaient la ville et les monastères, ainsi que la paroisse de Beaupré, alors la seule organisée dans la campagne. L'évêque était toujours le premier à l'œuvre : on le vit plus d'une fois administrant les sacrements à la ville et à la campagne, seul avec un domestique ou un prêtre, ramant dans un canot en été, en hiver marchant sur la neige avec des raquettes, portant sur le dos sa chapelle et un morceau de pain, souvent sa seule nourriture durant ces courses apostoliques. C'est de cette manière qu'il fit sa première visite épiscopale pour administrer le sacrement de la confirmation, et pour déterminer les lieux où il avait dessein de bâtir des églises et d'ériger des paroisses. Il contracta dès lors les germes des infirmités qui l'accompagnèrent durant toute sa vie et qui le forcèrent dans la suite à se démettre de son évêché.

A son arrivée à Québec, il avait trouvé la colonie en armes et presque réduite aux abois, faute de secours de la mère-patrie. Les Iroquois qui, depuis dix ans, fesaient aux Hurons, nos alliés, une guerre acharnée, ne se proposaient rien moins que d'exterminer tous les Français. De nombreux partis de ces sauvages tenaient la campagne autour de Montréal et de Québec, où la nouvelle de l'approche d'un corps considérable d'ennemis, au commencement de l'année 1660, avait jeté une profonde consternation. Les Ursulines et les Hospitalières, après avoir fait leurs fonctions durant le jour, étaient forcées de se retirer la nuit dans la grande maison des Jésuites, plus forte et plus avantageuse pour la défense que les monastères de ces dames. On avait, du reste, fortifié les deux couvents, et le gouverneur y tenait une partie de la garnison. Les religieuses furent long-temps sur le point de tout abandonner et de revenir en France. Ainsi se passèrent les trois premières années du pontificat de M. de Laval ; dans une disette générale, dans des fatigues et des alarmes sans nombre, un danger sans cesse renaissant de perdre la vie au milieu des supplices atroces que les Iroquois fesaient subir à leurs prisonniers, et dans la crainte continuelle de voir l'Eglise naissante du Canada détruite ou dispersée, et forcé ainsi de repasser en Europe. Enfin les Iroquois se lassèrent eux-mêmes de cette

guerre, dont ils ne tiraient que peu de profit ; on ne les vit plus durant le reste de l'année : mais vers la fin de l'hiver, plusieurs partis se montrèrent en divers endroits de la colonie, et y exercèrent encore de grands ravages. L'Eglise du Canada perdit durant cette guerre malheureuse MM. Le Maître et Vignol, tous deux prêtres de Montréal, qui furent tués par les Iroquois, et le P. Menard, jésuite, qui mourut martyr de son zèle, avec un catéchiste nommé Guérin, dans une mission chez les Ottawas. Cette mission était ingrate et périlleuse, mais il était parti plein de courage, déterminé par ces paroles de M. de Laval : " Toute sorte de raisons devraient vous retenir, mon cher Père ; mais Dieu, plus fort que toutes nos raisons, vous veut dans le pays où vous allez. " Il y mourut de misère, sans qu'on ait pu jamais retrouver son corps.

Malgré les malheurs de son Eglise, le vicaire apostolique eut assez de courage et trouva encore assez de ressources pour envoyer de tous côtés des ouvriers dans les terres lointaines de son immense diocèse ; et Dieu lui donna la consolation d'en retirer plus d'un fruit inespéré. Les environs de la Baie d'Hudson lui découvrant même quelques espérances pour l'avenir, il prit, en 1660, des mesures pour y faire porter les lumières de la foi, sans se laisser rebuter par les difficultés que présentait alors, bien plus encore que de nos jours, une mission si éloignée. Les Hurons, malgré leurs défaites, les Algonquins, les Abénaquis et jusqu'aux Sioux, furent évangélisés par ses soins, et donnèrent à ce digne prélat des consolations en retour des afflictions qu'il recevait d'un autre côté.

Sur ces entrefaites, le baron d'Avaugour arriva de France pour relever M. d'Argenson, à qui sa mauvaise santé, le peu de secours qu'il recevait, et quelques chagrins particuliers avaient fait demander son rappel avant le temps. Nous avons parlé du penchant des sauvages à l'ivrognerie et des règlements que les gouverneurs avaient faits contre ceux qui leur vendaient de l'eau-de-vie. M. d'Avaugour, ferme et zélé dans les commencements, décerna de nouvelles peines contre les coupables. Un incident le fit changer tout-à-coup sans retour. Une femme de Québec fut surprise en contravention et conduite en prison. Le P. Lallemand, recteur des Jésuites, à la prière de ses parents et de ses amis, crut pouvoir sans conséquence intercéder pour elle. Il alla trouver le gouverneur. M. d'Avaugour le reçut fort mal et répondit brusquement : " Vous êtes les premiers à crier contre la traite, et vous ne voulez pas qu'on punisse les traitants. Je ne serai plus le jouet de vos contradictions ; puisque ce n'est pas une faute punissable dans cette femme, elle ne le sera plus pour personne. "

Ce [illegible]nement était loin d'être juste. Faut-il abolir une loi, et [illegible]mettre le crime, parce qu'on aura mal-à-propos demandé la grâce d'un criminel ? Un peu plus de sang froid chez M. d'Avaugour lui aurait fait répondre au recteur qu'il remplissait son devoir et ne fesait que suivre l'exemple du Sauveur, en implorant sa clémence pour cette femme ; mais que le sien l'obligeait de faire justice. Mais il ne consulta que son humeur et une droiture mal-entendue ; et par un faux point d'honneur, il refusa toujours de rétracter les paroles indiscrètes qui lui étaient échappées. L'évêque, le clergé, les Jésuites, tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens dans la colonie, les sauvages eux-mêmes, par des députations solennelles de leurs anciens et de leurs chefs, eurent beau lui représenter les suites malheureuses de cette liberté, et le supplier de faire exécuter ses propres ordonnances ; soit prévention contre l'évêque, ou ressentiment contre les Jésuites, rien ne put faire changer ce caractère raide et inflexible ; il laissa toute licence aux traitants, et bientôt le désordre devint extrême. On distribua l'eau-de-vie en profusion. Les sauvages qui se fesaient instruire, abandonnèrent la religion : les plus fervents néophytes apostasièrent, et ces peuplades qui fesaient revivre par la pureté de leurs mœurs les vertus de la primitive Eglise et que les infidèles admiraient eux-mêmes, devinrent l'opprobre et le scandale du nom chrétien. Un petit nombre seul sut résister, par la séparation et la solitude, à ce fatal entraînement.

Le vicaire apostolique se voyant repoussé par le gouverneur, chercha à remédier au mal par les moyens que lui donnait l'autorité dont Dieu l'avait revêtu. Il publia un mandement par lequel il défendait absolument la vente de l'eau-de-vie, et porta contre les réfractaires les censures de l'Eglise. Dans la suite il fit aussi un cas réservé du commerce d'un Français avec les sauvagesses, ce crime si facile et si commun n'étant qu'une suite de l'ivresse à laquelle on les entraînait. Le clergé et les religieux secondèrent vivement le zèle de leur évêque dans la chaire et au tribunal de la pénitence.

Ces rigueurs salutaires devinrent le signal d'une persécution qui poursuivit le saint prélat au-delà même du tombeau. On invectiva publiquement contre les prêtres et leur évêque, en les accusant de troubler injustement les consciences, et l'on alla même jusqu'à les calomnier dans leurs mœurs et leur conduite. Les libelles se multiplièrent, et l'on porta jusqu'au pied du trône des mémoires renfermant les plaintes élevées contre eux. Le roi, toutefois, qui en pénétrait les vrais motifs, n'y eut aucun égard : ce qu'il y avait de respectable dans la colonie, la voix publique elle-même les démentaient : on ne put donc réussir à entamer la réputation de sainteté si juste-

ment acquise à M. de Laval : tout ce que l'on gagna, et les intéressés ne demandaient pas autre chose, fut que le commerce de l'eau-de-vie demeura libre et que les traficants eurent pleine licence pour porter les sauvages au désordre et pour les entraîner dans un abrutissement pire mille fois que celui dont les missionnaires de la Compagnie de Jésus avaient eu tant de peine à les retirer.

M. de Laval en était profondément affligé. Mais il souffrait avec une sainte résignation toutes les tribulations qu'il plaisait à Dieu de lui envoyer. Ne considérant en tout que la volonté de son divin maître, il se croyait heureux de supporter quelque chose pour l'amour de lui et pour le bien de sa chère Eglise. Celle-ci l'occupait sans cesse. Ses besoins étaient extrêmes et la traite odieuse de l'eau-de-vie n'était pas le moindre de ses maux. Ces motifs et plusieurs autres, déterminèrent enfin le pieux évêque à se rendre en France, pour exposer au pied du trône les besoins de l'Eglise du Canada.

Trois années de séjour dans ce pays lui en avaient appris l'état et les besoins. Si, par humilité, il avait refusé une première fois d'en être l'évêque titulaire, il comprenait maintenant que l'érection d'un évêché y était désormais nécessaire. Il ne pouvait se flatter d'avoir toujours des prêtres de France, et cette Eglise déjà si considérable et qui s'augmentait tous les jours, ne pouvait plus se gouverner long-temps, sans une autorité supérieure pour pourvoir à ses besoins et corriger les abus. C'était là une chose qu'on ne pouvait guère espérer avec des missionnaires dispersés sur une étendue immense, sans biens, sans crédit, sans nom, et qui à peine se connaissaient entr'eux. Il fallait donc un évêque qui formât des prêtres dans le pays et qui fût le centre commun de cette Eglise naissante. Ces raisons si puissantes étaient précisément celles qui inspirèrent si souvent aux gouverneurs généraux dans les colonies l'idée de s'opposer à l'érection des évêchés : ce sont encore celles qui, de nos jours, entravent l'établissement des évêques dans la plupart des colonies françaises où les gouverneurs, accoutumés à commander sans contrôle, redoutent de trouver dans l'œil vigilant d'un pasteur, la censure ou la réprobation d'une foule d'actes tyranniques, trop éloignés de la métropole pour en être connus.

M. de Laval se résolut donc au voyage d'outre-mer. Il passa en France en 1662, laissant dans tous les cœurs fidèles une amère douleur de son départ et un désir ardent de le voir revenir bientôt. Le temps de son absence fut signalé par des prodiges extraordinaires dans son diocèse et un tremblement de terre affreux qui bouleversa une partie de la Nouvelle-France. Néanmoins personne n'y périt : mais on regarda ces phénomènes comme un signe de la colère céleste ; ils eurent

cet avantage pour la colonie, qu'un grand nombre de pécheurs firent pénitence et se réconcilièrent avec l'Eglise.

Le vicaire apostolique fut reçu à la cour avec cet éclat que donne un grand nom, de grands travaux, des vertus éminentes et la singularité, alors beaucoup plus rare que de nos jours, d'une mission au-delà des mers. On accourait en foule pour voir un apôtre que sa naissance rendait bien moins illustre qu'une grande sainteté, et la renommée de ses travaux et de ses fatigues dans une contrée encore exposée à tant de dangers. On raconte qu'un des premiers jours de son arrivée à Versailles, M. de Laval se présentant à la cour avec un habit qui annonçait bien plus le missionnaire que l'évêque, se trouva confondu dans la foule des courtisans de tous les ordres, évêques, abbés et grands seigneurs, qui semblaient ne le regarder que pour lui reprocher la pauvreté de son costume. Louis XIV vint à passer. Déjà M. de Laval lui avait été une fois présenté. L'œil vif et fier de Louis parcourait la galerie. Tout-à-coup il reconnaît l'humble vicaire apostolique du Canada, et avec cet air de bienveillante dignité et de majestueuse condescendance qu'il savait si bien prendre au besoin, il s'approche et prenant la main du pieux évêque qu'il présente aux courtisans étonnés : " Permettez-moi, mon cousin de Laval (1), lui dit-il, de faire connaître à ces messieurs ici présents, le pieux et respectable évêque du Canada. " On peut s'imaginer aisément la surprise et la confusion de cette foule brillante et les égards qu'elle dut témoigner ensuite au saint prélat. Pour lui, toujours humble, il refusa les hommages qu'on lui voulait rendre, et ne profita de son crédit que pour se rendre utile à son Eglise.

Le voyage de M. de Laval avait eu pour but surtout de faire ériger Québec en évêché, et d'obtenir pour cette nouvelle Eglise un chapitre et un séminaire avec une dotation convenable, en même temps que l'établissement d'un conseil souverain au civil, pour protéger la colonie et juger en dernier ressort les affaires des particuliers, jusques-là soumis à l'autorité arbitraire des gouverneurs. Le roi entra avec plaisir dans toutes ses vues ; il approuva le projet de l'évêché de Québec, l'en nomma lui-même le premier évêque, et chargea son ambassadeur à Rome d'en solliciter les bulles d'érection. Il promit de doter l'évêché et donna à l'évêque l'abbaye de Maubec en Berry, à la charge de l'unir à l'évêché, lorsqu'il

(1) La maison de Bourbon avait à diverses reprises contracté autrefois des alliances avec les Montmorency ; dans la suite les rois de France leur donnèrent parfois le nom de cousin pour leur faire honneur.

serait érigé. Louis accorda en même temps l'établissement d'un séminaire, promit celui d'un conseil souverain, et agréa toutes les mesures qui lui furent proposées pour arrêter les désordres qui commençaient à s'introduire dans la Nouvelle-France, surtout par la traite de l'eau-de-vie. Le prélat, infiniment satisfait, rendit grâces à Dieu du succès de son voyage. Il retourna l'année suivante en Canada par le premier vaisseau : mais il n'attendit pas son retour pour travailler à son séminaire. Il en jeta les fondements à Paris.

" Le séminaire de Québec, dit l'auteur des Mémoires sur M. de Laval, fut le chef-d'œuvre et l'ouvrage favori de ce saint évêque ; mais s'il fut d'une part sa couronne, il fut de l'autre la matière de ses plus grandes épreuves ; car outre les persécutions qu'il occasionna, et les changements qui le mirent à deux doigts de sa ruine, M. de Laval eut la douleur de le voir brûler deux fois presque tout entier, et il eut le courage et le bonheur de le rétablir autant de fois, quoiqu'avec moins de magnificence que la première, dépenses qui l'obligèrent à vendre l'île d'Orléans, un des plus beaux effets du pays. Il y passa ses jours dans les exercices de la plus haute piété, et y termina saintement sa carrière. "

M. de Bernières, l'ancien ami de M. de Laval, était mort saintement l'année même du départ de celui-ci pour la Nouvelle-France. Les membres de sa congrégation, après avoir été dispersés, se réunirent pour la plupart aux Pères Bagot et de Rhodes qui jetèrent avec eux les fondements de la Congrégation des Missions Etrangères. M. de Mers, ancien ami de M. de Laval, fut un des plus ardents à la fondation de cet établissement qui commença dans une maison de la rue du Bac, donnée par l'évêque de Babylone, et où elle existe encore actuellement. Ce fut sur les règlements de cette maison, établie en partie d'après le plan de la congrégation de M. de Bernières, que l'évêque de Pétrée, désigné pour le futur évêché de Québec, forma ceux de son séminaire.

Le 26 mars 1663, il rendit à Paris une ordonnance pour l'établissement d'un séminaire épiscopal à Québec. L'ordonnance porte que les supérieurs du séminaire seront à la nomination de l'évêque, que toutes les cures du diocèse y seront unies, que tous les curés y seront amovibles et pris de la maison, que le séminaire jouira de toutes les dîmes et sera chargé de la nourriture et de l'entretien des ecclésiastiques sains ou malades, de tous les frais de traversées, et que l'évêque n'en pourra aliéner les fonds sans nécessité, ni le consentement des quatre premiers directeurs. Le roi confirma cette ordonnance par des lettres patentes du mois d'avril suivant, enrégistrées depuis au conseil souverain de Québec. Louis rend le séminaire capable de tous effets civils, le décharge à perpétuité

des droits d'amortissements et nouveaux acquêts pour toutes acquisitions faites et à faire, lui donne sans exception la totalité des dîmes de tous les fruits qui se recueilleront dans la Nouvelle-France, dont la quotité demeure fixée au treizième, sans que les évêques puissent en disposer autrement que pour l'intérêt du séminaire.

La plupart de ces articles furent changés depuis ; le séminaire des Missions Etrangères de Paris, auquel celui de Québec avait été agrégé, nomma ou confirma jusqu'à la conquête du Canada par les Anglais, les supérieurs et directeurs de celui de Québec, que l'on présentait simplement à l'évêque. Le nombre des directeurs, comprenant le supérieur, varia et se trouve aujourd'hui fixé à sept membres qui choisissent entr'eux le supérieur de la maison. Le séminaire ne reçoit plus aucunes dîmes ; mais il en paie lui-même aux curés qui desservent les paroisses dont il est seigneur : il n'est plus chargé que de l'entretien de ses directeurs, prêtres auxiliaires ou professeurs : quant aux dîmes, elles ont été réduites au vingt-sixième, par une ordonnance de M. le marquis de Tracy, vice-roi de la Nouvelle-France, du gouverneur de Courcelles et de l'intendant Talon, datée du 23 août 1667.

M. de Laval s'applaudissait dans le Seigneur des succès qu'il avait obtenus à la cour. Comblé de bénédictions et de grâces ainsi que des bienfaits du roi, il avait en outre gagné tous les cœurs. Mais bien loin d'être ébloui de tant de faveurs et d'être flatté de la perspective brillante qu'on lui montrait dans l'avenir, s'il eût voulu rester en France, il n'en devint que plus pressé de se réunir de nouveau à sa chère Eglise du Canada. Il s'embarqua enfin durant les fêtes de la Pentecôte de l'année 1663, dans un des vaisseaux du roi, chargé de porter dans la Nouvelle-France le nouveau gouverneur que Louis XIV envoyait remplacer le baron d'Avaugour. C'était le chevalier de Mézy, avec qui M. de Laval avait passé autrefois plusieurs années à l'Ermitage de M. de Bernières, et que ce prélat avait lui-même désigné au roi, comme celui dont la piété et les mœurs lui offraient le plus de garanties pour la bonne administration de la colonie. M. Gaudais, commissaire du roi, fesant les fonctions d'intendant, MM. de Mezerets et Paumiès, trois autres ecclésiastiques ainsi que le Père Rafeix, jésuite, fesaient partie du voyage. Il partait en même temps des troupes et cent familles françaises que le roi avait accordées à la prière du prélat pour aider à peupler le Canada.

La traversée lui fut extrêmement pénible à cause du libertinage de quelques soldats huguenots et de la maladie qui se mit dans l'équipage. Il mourut du scorbut plus de soixante personnes, et un nombre presqu'égal de malades succombèrent encore dès les premiers jours de leur arrivée à Québec. Le zèle de M. de

Laval se signala comme à l'ordinaire, et malgré de fréquents vomissements dont il était incommodé, il ne cessa de rendre aux malades et aux mourants tous les services de la plus tendre charité. Il avait distribué des emplois à chacun des membres de son petit clergé, en se réservant pour lui-même les plus pénibles : de toutes les douceurs et des provisions de volailles et de liqueurs qu'on avait embarquées pour adoucir les dégoûts de son voyage et de celui de ses compagnons, il ne garda absolument rien ; mais il distribua tout aux malades, son clergé et ses domestiques supportant avec plaisir, à son exemple, des privations inspirées par la charité. Tous en firent le sacrifice avec joie, s'attirant ainsi les bénédictions de l'équipage et des passagers qui ne se lassaient point d'admirer leur mortification et leur amour du prochain.

La compagnie qui, depuis son établissement par le cardinal de Richelieu, avait gouverné le Canada, en avait résigné le domaine au roi en 1663. M. Gaudais, nommé par Louis XIV, pour en prendre possession, y était arrivé en même temps que M. de Laval, qui fut le premier à vouloir se faire inscrire avec son clergé sur les régistres du recensement général que le commissaire royal fit faire de toute la colonie, dès les premiers jours de son arrivée. L'établissement d'une cour souveraine n'était pas du ressort de l'Eglise : ce fut néanmoins à son premier évêque que le Canada fut redevable de cette institution ; ce prélat en avait obtenu l'érection en 1662, avec le pouvoir d'en choisir les membres de concert avec le gouverneur ; ce qui fut exécuté vers la fin de l'année suivante. Les lettres patentes en furent enrégistrées, et leur inscription précéda de peu celle du séminaire dont les lettres patentes furent enrégistrées le 10 octobre de la même année. Ce conseil souverain, à qui l'on trouva plus tard à propos de n'attribuer que le titre de conseil supérieur ou de parlement de Québec, jugeait en dernier ressort les affaires du Canada : le gouverneur, l'évêque, l'intendant, quatre conseillers, un procureur-général et un greffier en chef en composèrent le personnel. Ces derniers officiers devaient être choisis par le gouverneur de concert avec l'évêque et l'intendant, parmi les notables de la ville, avec pouvoir de les changer tous les ans ou de les continuer. On leur donna aussi le pouvoir d'établir des juges inférieurs dans les justices royales, c'est-à-dire autres que celles des seigneurs. Le roi donnait au conseil toute jurisdiction en dernier ressort dans toute l'étendue de la colonie, ordonnant qu'on y suivit la coutume de Paris, la jurisprudence du parlement de Paris, et les ordonnances royales concernant la procédure tant civile que criminelle. Le nombre des officiers fut depuis augmenté, comme on peut le voir dans les diverses histoires du Canada.

L'établissement du séminaire était ce que M. de Laval avait le plus à cœur depuis son retour de France. Les membres de son clergé qu'il destinait à former cette communauté, demeuraient avec lui dans une maison à laquelle il avait travaillé depuis quelque temps et qui se trouva prête avant l'hiver à le recevoir avec tout son monde. C'était un bâtiment aussi commode et solide que le permettaient le temps et les circonstances, d'après les lettres de la Mère de l'Incarnation, et ce fut en ce lieu que commença le séminaire de Québec : l'habitation n'était pas grande ; mais le prélat se proposait de l'agrandir au printemps : la construction réelle du séminaire tel qu'il fut plus tard, ne fut toutefois commencée qu'en 1678. A l'exemple de St. Augustin et de tant d'autres illustres évêques de la primitive Eglise, M. de Laval ne formait avec tout son clergé et son séminaire qu'une même communauté qui ressemblait à une famille dont il était le père. Biens de patrimoine, bénéfices simples, pensions de la cour, présents et honoraires, ils mirent tout en commun. La pauvreté des paroisses, celle des prêtres qu'il y envoyait en mission, les fatigues extrêmes qu'ils avaient à y supporter et qui souvent les rendait infirmes avant l'âge ordinaire, la crainte de voir plus tard ces pauvres prêtres manquer du nécessaire dans leur vieillesse, avaient inspiré à l'évêque l'idée si chrétienne de ne faire de tout son clergé qu'une seule famille.

Il voulut que la maison de l'évêque fut la maison commune de tous les ecclésiastiques et leur centre commun tant au temporel qu'au spirituel. Il s'engagea à fournir à chacun tout ce qui lui serait nécessaire. Il voulait que quand les affaires, les maladies, la piété, les attiraient à Québec, ils trouvâssent chez lui un asile toujours ouvert, et qu'ils y vînssent même chaque année y faire une retraite : que quand l'âge ou les infirmités les mettraient hors d'état de travailler, ils y eussent une ressource assurée jusqu'à la fin de leurs jours et les prières de la communauté après leur mort. Par ce moyen, les missionnaires, déchargés de toute sollicitude temporelle, se livraient plus librement à leurs travaux apostoliques. Il travailla à ce pieux dessein jusqu'à l'établissement complet de son séminaire : mais comme cette maison n'était pas en état de fournir à toutes les dépenses, il exigea des missionnaires de rendre compte du revenu qu'ils pourraient tirer de leurs paroisses, et d'en remettre le superflu au supérieur du séminaire, pour les empêcher de thésauriser. A cet effet, il réunit au séminaire toutes les dîmes et cures de campagne, ainsi que le chapitre et la cure de Québec.

Tel était l'esprit de pauvreté de M. de Laval et de ses premiers coopérateurs, qu'ils balancèrent long-temps à faire des acquisitions. Mais ayant considéré qu'ils ne pouvaient con-

venablement vivre d'aumônes, ils résolurent à la fin de faire des acquisitions suffisantes pour l'entretien honnête du séminaire, en continuant néanmoins à laisser toujours les biens en commun entre les mains du supérieur. Cet ordre naturellement dut changer dans la suite : il y eut bien des contestations de la part des gouverneurs, de la cour, ou des parlements, au sujet des curés. Ils furent séparés plus tard du séminaire, et l'on chercha bien des fois à rendre leurs bénéfices inamovibles : toutefois, ils ne le devinrent jamais entièrement ; chose qui excita bien souvent et bien mal-à-propos, des murmures contre l'arrangement de M. de Laval.

Quoiqu'il en soit, cette administration n'en était pas moins la plus propre à maintenir l'union et la dépendance légitime du clergé envers son évêque, et l'on peut dire que c'est à ces deux grands avantages que le Canada fut redevable des rapides progrès de la religion, et le clergé de la piété édifiante qui le distingua à toutes les époques. M. de Laval leur servit de modèle : défiant de lui-même et d'une humilité profonde, il leur montra qu'il savait suivre les préceptes évangéliques, *en se fesant le plus petit* parmi ses inférieurs, et en pratiquant ce conseil du prince des apôtres : *Gardez-vous de dominer sur le clergé ; mais rendez-vous de bon cœur la règle de votre troupeau.* Il avait des assemblées fréquentes avec ses grands-vicaires, les principaux de son chapitre, les supérieurs des communautés et les religieux distingués par leur mérite ou leur vertu. Point d'affaire importante, qu'il ne la leur proposât, et s'il s'agissait des paroisses, il ne fesait rien qui les regardât, sans les consulter de vive voix ou par écrit. Aussi jamais prélat ne fut plus obéi, aimé et respecté de son clergé, et moins accusé de despotisme par ses prêtres et ses auxiliaires que M. de Laval.

Il ne se borna pas seulement à l'union des membres du clergé ; il voulut encore y faire entrer les communautés religieuses de son diocèse. Ce projet, la sagesse et la charité l'inspiraient au vicaire apostolique. Il n'y avait alors en Canada que les Jésuites et les Sulpiciens de Montréal. Pour mieux prévenir les divisions qui pourraient naître dans la suite, il fit passer en 1665 un acte d'association entre ces deux communautés et le séminaire. Ils promettaient de vivre comme des frères, en union de prières, d'exercer les uns envers les autres tous les devoirs de l'hospitalité ; d'aller les uns chez les autres faire l'office et prêcher aux différentes fêtes patronales, et d'administrer en commun les sacrements à la cathédrale. Les religieuses entrèrent elles-mêmes dans cette association, pour la communauté des prières : les prêtres séculiers et les Jésuites leur promirent de leur fournir gratuitement des supérieurs, confesseurs et chapelains ; ce qui maintint toujours parmi elles

l'union et la régularité. C'était avant son voyage en France, que M. de Laval avait donné à son clergé ces témoignages de sa charité : mais il avait accordé aux Jésuites en particulier un monument de sa reconnaissance pour les innombrables services qu'ils avaient rendus à son diocèse. Il avait établi qu'à perpétuité la paroisse de Québec irait processionnellement avec le clergé, faire l'office dans leur église au jour de la Circoncision et à celui de St. François-Xavier qui était chômé dans le diocèse, ainsi qu'à la fête de St. Ignace, lorsqu'elle tomberait un dimanche.

Nous avons rapporté que la nomination du nouveau gouverneur-général avait été laissée par le roi au choix de M. de Laval, et que celui-ci avait désigné M. de Mezy, avec qui il avait été lié autrefois d'une manière très-intime chez M. de Bernières. M. de Mezy, ancien major de la citadelle de Caen, fesait profession d'une haute piété ; et le prélat pouvait, ce semble, tout attendre d'un homme que la religion, l'amitié et la reconnaissance devaient attacher inviolablement à sa personne. Mais à peine M. de Mezy fut-il installé au Canada, qu'il parut tout autre. Les esprits inquiets qui avaient aigri le baron d'Avaugour, rallumèrent plus que jamais le feu de la division. Le gouverneur changea presque subitement. On lui rendit suspects le clergé et l'évêque, qu'il avait jusque-là respectés et on parvint à lui inspirer un violent chagrin de n'avoir pas dans le conseil l'autorité et les fonctions de président, lesquelles étaient attribuées à l'intendant, dont la charge était inférieure à la sienne.

La prétention du gouverneur à cet égard avait quelque chose de plausible : car aussi long-temps que le Canada avait appartenu à une compagnie particulière, le gouverneur avait eu seul la présidence au conseil. Mais en instituant un conseil souverain, le roi qui ne voulait pas donner au gouverneur une puissance trop absolue, avait jugé à propos de déléguer la présidence à l'intendant, sans lui en donner le nom. M. de Mezy vit ce changement avec d'autant plus de peine, qu'il se trouvait par là privé d'une assez forte portion des honoraires et des droits dont avaient joui ses prédécesseurs. Il prétendit que la colonie devait lui payer la même somme que la compagnie leur donnait auparavant. Les membres du conseil et tous ceux qui s'opposaient à ses désirs, ressentirent les effets de sa mauvaise humeur. Deux des principaux furent embarqués violemment par son ordre et renvoyés en France sans forme de procès, et d'autres mis à leur place. Il se forma alors une opposition juridique contre lui, qui protesta de la nullité de cette nomination, mais qui pour cela ne fit que l'aigrir davantage.

L'évêque lui-même s'attira son indignation, pour avoir voulu, en qualité d'ami, lui faire des remontrances. Il traita

le prélat avec la dernière inconvenance et lui jeta avec emportement le passe-partout du séminaire qu'il lui avait donné pour pouvoir entrer à toute heure sans y être annoncé : il le traversa dans toutes ses vues et affecta dorénavant de lui refuser même jusqu'aux moindres égards de la bienséance. Enfin, il en vint à des extrémités incroyables. Un jour, à la tête de ses gardes et de la garnison du château, il investit l'église et la maison de l'évêque. Le prélat, sans s'étonner, fait au pied de l'autel sa prière avec le sacrifice de sa vie ; puis paraît à la porte de l'église devant le gouverneur et sa petite armée. Le bruit courut que M. de Mezy avait donné ordre de le saisir ou de tirer sur lui : mais ce fait est difficile à croire et d'ailleurs il a été désavoué. Ce qui est certain, c'est que les soldats, loin de lui faire la moindre insulte, défilèrent respectueusement devant lui et lui firent en passant, comme s'ils s'étaient donné le mot, chacun le salut des armes qu'on ne fait qu'aux princes et aux généraux. Le gouverneur, confus de sa conduite, se hâta de se retirer.

Cette affaire fit naturellement grand bruit à la cour. A la vérité l'évêque ne porta aucune plainte ; mais toute la colonie le fit pour lui. M. de Mezy n'en continua pas moins à faire ses efforts pour contrecarrer le prélat dans tous ses plans, surtout à l'occasion des dîmes et des cures. Ainsi que nous l'avons déjà fait entendre, les prêtres ne desservaient d'abord les paroisses du Canada que par commission de l'évêque ou du séminaire, auquel une promesse de vive voix ou par écrit les liait d'ordinaire, suivant le dessein qu'avait M. de Laval de faire de tous les ecclésiastiques de son diocèse un peuple de frères. Lors de son voyage en France, on lui avait accordé que les dîmes seraient payées aux directeurs du nouveau séminaire, et taxées au treizième de tout ce qui se doit à l'église. M. de Mezy chicana sur ce chiffre tout le temps qu'il fut encore au pouvoir, fomenta partout des mécontentements contre l'évêque et appuya les plaintes des colons qui devinrent enfin menaçantes, malgré les concessions que ce prélat avait faites, qu'il fallut retirer le missionnaire qui demeurait sur la côte de Beaupré, où il n'était plus en sûreté.

Ces représentations et ces clameurs ne cessèrent que lorsque le conseil supérieur eut réduit les dîmes au vingt-sixième : un arrêt fut rendu alors qui réglait cet objet, en disant qu'elles seraient payées en grains et non en gerbes, et que les terres nouvellement défrichées ne paieraient rien les cinq premières années. Ce règlement fut exécuté. Mais dans la suite, la colonie s'étant encore accrue, il parut nécessaire d'établir de nouvelles missions et de nouveaux curés. On demanda alors que les cures fussent détachées du séminaire et que les dîmes appartînssent aux curés, et en même temps on traita de leur

fixation, malgré les réclamations de l'évêque. Ces deux points furent ordonnés par un édit royal (1679), cinq ans après l'érection de l'évêché titulaire de Québec. Ce même édit confirma le règlement provisoire du conseil supérieur touchant les dîmes ; mais il ajouta que si les dîmes n'étaient point suffisantes pour l'entretien des curés, le conseil y ajouterait un supplément qui serait fourni par les habitants et les seigneurs ; cette mesure, toutefois, ne fut pas exécutée, le roi ayant accordé sur son domaine la somme de sept mille six cents livres par an, pour aider à la subsistance des curés, et plus tard il y ajouta encore une somme de deux mille livres pour ceux que l'âge ou les infirmités rendraient incapables de servir désormais. Quant au patronage des cures, il demeura toujours à l'évêque. L'étendue de ce petit ouvrage ne nous permet point de discuter ce qui pouvait y avoir d'avantages à retirer pour la religion de l'inamovibilité des curés, au sujet de laquelle il y eut toujours et il y a encore aujourd'hui tant de débats. Nous nous permettrons seulement de citer ici les réflexions d'un homme qu'on ne peut accuser de partialité ou d'excès de dévotion (1), et qui furent écrites, il y a peu de temps, dans des circonstances analogues : « L'inamovibilité des desservants entraverait, dit-il, à la fois l'administration civile des campagnes et l'exercice de l'autorité épiscopale. Dans l'état actuel de l'Eglise, les prêtres modestes et vrais ne la demandent point. L'inamovibilité briserait les liens si nécessaires de la discipline et de la hiérarchie, laissant d'un côté les évêques paralysés de la langue et de la main, et de l'autre côté, les prêtres marchant au hasard et sans guide, dans les voies désordonnées d'une indépendance anarchique ..." Si ces paroles sont vraies pour la France, où elles sont si bien comprises, et où les cures sont si rapprochées de la résidence épiscopale, combien n'expriment-elles pas mieux encore les inconvénients du système de l'inamovibilité dans un pays comme le Canada, où les curés et les missionnaires sont souvent séparés par des distances immenses du lieu où réside l'évêque, et où ils se trouveraient hors de tout contrôle, si l'évêque n'avait le pouvoir de les appeler et de les révoquer sans le secours d'un tribunal où l'action civile devrait avoir la plus grande part.

Parmi les cures du Canada, la cure de Québec mérite une mention toute particulière. Ce ne fut d'abord qu'une petite chapelle bâtie par M. de Champlain (1615), dédiée à la Conception Immaculée de la Sainte Vierge, et desservie par les

---

(1) M. de Cormenin dans sa brochure *Feu ! Feu !* publiée sous le pseudonyme de Timon.

Récollets jusqu'à la prise de Québec par les Anglais en 1629. Cette chapelle fut alors pillée et profanée ; mais Québec ayant été rendu à la France trois ans après, la chapelle fut rétablie. Les Jésuites revenus en Canada avec la nouvelle colonie, augmentèrent et embellirent la chapelle, et y firent les fonctions curiales jusqu'à l'arrivée de l'abbé de Caylus qui vint y exercer la charge de vicaire-général de l'archevêque de Rouen. M. de Laval qui vint bientôt après, ne tarda pas à la lui reprendre : il en chargea M. Henri de Bernières, en faveur duquel il l'érigea en paroisse le 5 septembre 1664, selon les formes ordinaires. L'église était alors en voie de construction, mais elle ne fut terminée que l'année suivante. Mais sur la fin de l'année 1664, l'évêque fit la bénédiction des trois premières cloches qui eussent été fondues dans le pays. On commença aussi alors à se servir des orgues que le prélat avait rapportées de Paris et sur le modèle desquelles un ecclésiastique, bon musicien et mécanicien distingué, en fabriqua d'autres assez bonnes pour diverses églises.

Après la conduite extravagante de M. de Mezy, le roi l'avait révoqué de ses fonctions. Mais dans le même temps (1664) le marquis de Tracy, lieutenant-général des armées du roi, venait de partir de France à la tête d'une escadre nombreuse pour visiter les diverses colonies de la France en Amérique. Il était chargé par le roi de se rendre dans le Canada, où il avait le titre de vice-roi, afin d'y rétablir l'ordre et de chasser les Iroquois : ces nouvelles y parvinrent plusieurs mois avant son arrivée et firent trembler les sauvages qui demandèrent humblement la paix. Ils vinrent à Montréal avec des présents considérables, et le gouverneur et l'évêque montèrent dans cette ville pour conférer avec eux. Au mois de mars 1665, le roi envoya une commission particulière pour M. de Tracy, à Québec, afin d'informer contre M. de Mezy, conjointement avec M. de Courcelles nommé gouverneur à sa place, et M. Talon, intendant. Mais avant l'arrivée de ces messieurs, M. de Mezy était mort, après avoir réparé ses fautes par une pénitence aussi édifiante que sa conduite avait été scandaleuse.

M. de Laval n'avait cessé de demander au ciel la conversion de son ancien ami : ses prières furent exaucées. Le gouverneur étant tombé malade de la maladie dont il mourut, se fit porter à l'Hôtel-Dieu et placer par humilité dans la salle des pauvres. Il fit prier M. de Laval de le venir voir, se réconcilia sincèrement avec lui, lui demanda pardon et renonça à toutes ses prétentions. Il fit publier à son de trompe et afficher à tous les carrefours un acte où il rétractait tout ce qu'il avait dit ou écrit contre lui et répandu dans ses écrits, publiés, affichés et distribués partout contre l'évêque et le

clergé, demandant au public pardon du scandale qu'il avait donné, et à l'évêque de l'outrage qu'il avait commis envers sa personne. Bien plus, il voulut avoir M. de Laval pour son confesseur et mourir entre ses bras. Enfin, pour mettre le sceau à sa pénitence, il renouvela dans son testament les mêmes protestations, et demanda, par humilité, à être enterré dans le cimetière des pauvres, sans aucune pompe, ni distinction (6 mai 1665).

Ses volontés furent exécutées, à l'exception des honneurs funèbres, que l'évêque, à la tête de tout son clergé et des divers corps de la colonie, lui rendit avec toute la solennité qui convenait au rang du défunt. Le corps fut porté par les quatre membres les plus distingués de la Congrégation de la Sainte-Vierge, établie à Québec par M. de Laval, et les coins du drap par quatre chefs sauvages. Il fut déposé dans l'église où il demeura toute la nuit dans une chapelle funèbre, et transporté le lendemain à l'Hôtel-Dieu.

Malgré une réparation si authentique, les démêlés du gouverneur et de l'évêque n'en firent pas moins un grand tort à la religion en Canada, tout en inspirant à la cour, où M. de Mezy avait essayé de se justifier, par ses lettres, aux dépens de l'évêque et des Jésuites, des dispositions fâcheuses contre eux.

M. de Tracy arriva enfin à Québec (30 juin 1665), accompagné d'une grande partie du régiment de Carignan-Salières. On s'était préparé à lui faire une réception magnifique : mais il refusa toute espèce d'honneur, se contentant des cris de joie qui l'accompagnèrent depuis son débarquement jusqu'à l'église, où il arriva au son des cloches et au bruit du canon. M. de Laval, revêtu de ses habits pontificaux, l'attendait à la porte avec tout son clergé. Il lui présenta l'eau-bénite et la croix, et le mena ensuite près du chœur au prie-Dieu qu'on lui avait préparé. Mais le vice-roi, bien qu'affaibli par la fièvre, se mit à genoux sur le pavé, sans vouloir se servir du carreau qui lui était destiné. Le *Te Deum* fut chanté solennellement, et l'évêque reconduisit ensuite M. de Tracy dans le même ordre et avec les mêmes honneurs. Le vice-roi était précédé de vingt-quatre gardes et de quatre pages et suivi de six laquais en grande livrée. Un nombreux état-major, composé d'officiers richement vêtus, l'environnait chaque fois qu'il sortait, et il était toujours accompagné d'un premier gentilhomme nommé le chevalier de Chaumont.

Deux mois environ après l'arrivée du vice-roi, d'autres navires vinrent mouiller devant Québec, portant le nouvel intendant Talon et le gouverneur M. de Courcelles, et amenant les dernières compagnies du régiment de Carignan. L'arrivée de ces troupes, où il y avait beaucoup de malades, donna occa-

sion à l'évêque et à son clergé de déployer toutes les ressources de leur charité : leur zèle toucha les huguenots qui s'y trouvaient, dont une partie se convertirent. M. de Tracy, non moins zélé pour le service de son Dieu, que pour celui de son roi, n'avait pas tardé à se mettre en campagne contre les Iroquois ; il avait amené avec lui des prêtres et des missionnaires pour le service de l'armée et des sauvages qu'il voulait convertir ; et dans tous les lieux remarquables où il s'arrêtait, il ne manquait jamais de planter des croix, portant les armes du roi, pour annoncer qu'il en prenait possession aussi bien au nom de l'Eglise qu'en celui du monarque. Les ecclésiastiques qui suivirent M. de Tracy, se signalèrent par les services qu'ils rendirent à ses soldats. L'un d'entr'eux même fut plusieurs jours sans se déshabiller ni se coucher. La crainte d'une maladie contagieuse qui régnait parmi les troupes, et dont il fut lui-même attaqué, la disette des secours, la petitesse des huttes où il fallait se renfermer avec les malades et que la mauvaise odeur rendait insupportables, rien ne put ralentir son zèle. Dieu le bénit par la conversion sincère et la sainte mort d'un grand nombre de pécheurs qui avaient passé la vie dans le crime. Le régiment de Carignan-Salières se distinguait d'ailleurs par sa moralité et ses sentiments religieux : les officiers donnaient les premiers l'exemple aux soldats. Tous ensemble, officiers et soldats, s'établirent dans la suite en Canada, où ils furent licenciés peu d'années après, à cette seule condition ; c'est de ce régiment que descendent aujourd'hui la plupart des bonnes familles du Canada, et ce sont leurs noms qu'on y retrouve encore en partie de nos jours.

Le séjour du vice-roi à Québec, profita utilement à la religion qu'il protégea toujours ainsi que ses ministres, contre les malveillants qui les avaient si mal servis dans l'esprit des deux derniers gouverneurs. " Tout est magnifique à présent dans cette Eglise qui vous a tant coûté, s'écrie avec une sainte joie la Mère de l'Incarnation dans une lettre au Père Poncet, et c'est une bénédiction de Dieu de voir l'union qui est entre Mgr. notre évêque et nos révérends Pères. Il semble qu'eux et messieurs du séminaire ne soient qu'un. M. de Tracy qui m'en a déclaré ses sentiments en est ravi, comme aussi de la majesté de l'église et des grandes actions de piété de ceux qui la servent. Vos Pères y éclatent à l'ordinaire et en font l'un des plus grands ornements. Vous verriez vos petits enfants qui commençaient de votre temps à connaître les lettres, porter aujourd'hui la soutane et étudier en théologie. Votre collége est florissant, et notre séminaire (le pensionnat des Ursulines) qui n'est qu'un grain de sable en comparaison, fournit d'excellents sujets. "

La cathédrale ou paroisse de Québec, à laquelle l'évêque fesait travailler depuis son retour de France, se trouvait enfin terminée. Elle fut consacrée le dimanche, 11 juillet 1666, sous le titre de l'*Immaculée Conception*, avec toutes les cérémonies ordonnées par le rituel romain. Le maître-autel des Ursulines fut ensuite inauguré sous le nom de *St. Joseph*, et l'église des Jésuites sous le patronage du *Saint Nom de Jésus*. Il fut ordonné que toutes ces dédicaces se célébreraient dans la suite le même jour.

Peu de jours après, on fit avec solennité la translation des reliques des Saints Martyrs Flavien et Felicité, que le pape avait données à M. de Laval en 1662. La procession, environnée d'une multitude de flambeaux, parcourut toutes les rues de la ville : on alla chercher les reliques au château où l'on avait préparé un superbe reposoir, et elles furent saluées au départ par plusieurs décharges d'artillerie. Laissons encore parler ici la Mère de l'Incarnation dans une lettre à son fils : " Il ne s'était pas encore vu dans ces contrées, dit-elle, une si belle cérémonie. Il y avait à la procession quarante-sept ecclésiastiques en surplis, chapes, chasubles et dalmatiques. Comme il fallait porter les reliques dans les quatre églises de Québec, nous eûmes la consolation de voir cette magnifique cérémonie. M. de Tracy, vice-roi, M. de Courcelles, gouverneur, avec les deux plus considérables de la noblesse, portaient le dais. Les plus élevés en dignité d'entre les ecclésiastiques, portaient les quatre grandes châsses sur des brancards magnifiquement ornés. La procession sortant d'une église, y laissait une châsse. La musique ne cessa point, tant dans le chemin que dans les stations. Monseigneur suivait les saintes reliques et la procession, en habits pontificaux. Je n'aurais jamais espéré de voir une si grande magnificence dans l'Eglise du Canada, où, quand je suis venue, je n'avais rien vu que d'inculte et de barbare. C'est une chose ravissante de voir M. de Tracy dans une exactitude merveilleuse à se rendre le premier à toutes ces saintes cérémonies, car il n'en perdrait pas un moment ... Son exemple a tant de force que le monde le suit comme des enfants suivent leur père. Il favorise et soutient l'Eglise par la piété et par le crédit qu'il a universellement sur tous les esprits. " La fête de la translation des saintes reliques fut dès-lors établie au second dimanche de septembre avec une octave. Dans les nécessités publiques on porta depuis ces reliques en procession, comme on le fesait à Paris de celles de Ste. Geneviève, et toujours on le fit avec succès.

Cette année, célèbre dans l'histoire du pays, par les victoires que M. de Tracy remporta sur les Iroquois, le fut aussi par la piété que montra la colonie. Vers la fin de l'année, depuis le

1er d'octobre jusqu'au 2e jour de novembre, où l'on apprit des nouvelles de l'expédition de M. de Tracy, on eut continuellement dans les églises l'oraison des quarante heures pour le succès de ses armes. Lorsqu'on eut appris enfin la déroute des barbares, les prières se changèrent en actions de grâces et le *Te Deum* fut chanté avec beaucoup de pompe et de solennité.

M. de Laval avait fondé le grand-séminaire pour l'enseignement de la théologie et la préparation des jeunes gens aux saints ordres. Cinq ans après, il forma un petit-séminaire pour donner aux enfants les éléments de la grammaire et les conduire jusqu'à la théologie. Le 9 octobre 1668, il en fit solennellement l'ouverture. Cet établissement eut tout le succès qu'on pouvait désirer : plus de soixante enfants s'y trouvèrent peu d'années après réunis, se formant à la piété sous la conduite des directeurs nommés par le grand-séminaire. Jusques-là les Jésuites avaient été chargés de ceux que l'on destinait à étudier plus tard la théologie : toutefois ils continuèrent à fréquenter les classes du collége tenues par les révérends Pères : ils portaient un habit bleu *à la matelote*, qui les distinguait des écoliers de la ville. Ils assistaient régulièrement tous les dimanches et fêtes aux offices de la cathédrale, conjointement avec ceux du grand-séminaire. Ceux-ci s'acquittaient, comme de nos jours, des fonctions de leurs ordres, et les écoliers, de celles d'enfants de chœur. Ils en portaient l'habit, une soutane et un camail rouges en hiver, avec un surplis ordinaire et un bonnet carré rouge en été. Une soixantaine d'enfants de chœur, vêtus de cette sorte, devaient former un spectacle assez singulier. Ainsi, sans avoir de prébendiers en titre, le chapitre plus tard eut un bas-chœur fort considérable que le séminaire lui formait.

M. de Laval travailla vers la même époque à élever un séminaire pour les jeunes sauvages : l'intendant Talon le poussait vivement à l'exécution de ce projet : il se réalisa assez promptement ; mais le caractère inconstant des sauvages ruina bientôt cet établissement qui ne put se soutenir. Un troisième séminaire se forma en même temps sur la côte de Beaupré, dans une maison de campagne, principalement destiné aux enfants des paysans. On les y élevait à moins de frais qu'en ville ; mais on leur fesait apprendre des métiers, et quand il s'en trouvait parmi eux d'une intelligence plus remarquable que les autres, on les envoyait au séminaire de Québec. En outre des personnes qui composaient ces trois établissements, le séminaire en avait fait un autre d'un ordre inférieur, composé de frères et de sœurs qu'on appelait *donnés* ou *engagés*, occupant à peu près les mêmes emplois que les frères et sœurs des communautés religieuses. Le besoin et la piété avaient contribué à la formation de cet établissement. La rareté du numéraire ne per-

mettant pas de donner des gages à des domestiques, il y avait plus de facilité à se charger de leur nourriture et de leur entretien : on trouvait aisément des personnes qui, voulant par esprit de piété, se consacrer à Dieu, et n'ayant pas les moyens nécessaires pour entrer dans un monastère, se donnaient au séminaire. On se chargeait de les y nourrir toute leur vie, et de les soigner dans leurs maladies ; de leur côté, ils s'obligeaient par des vœux simples, à travailler au profit de la maison. Les frères étaient logés dans la maison, où l'on trouvait ainsi, sans compter le service ordinaire, des tailleurs, cordonniers, charpentiers, tisserands, etc. On bâtit aux sœurs une maison séparée, où elles eurent soin de la lingerie, de la laiterie et autres choses de ce genre. Le séminaire eut ainsi des domestiques assurés, affectionnés et fidèles.

L'année suivante (1669) les Hospitalières de Montréal, établies dans cette ville depuis dix ans, reçurent une confirmation royale de leur établissement, à la prière des magistrats du Canada, mais surtout de M. de Laval. Ce digne pasteur se consolait par la formation de tant d'institutions utiles, des déboires qu'il éprouvait d'un autre côté. Nous avons dit tout ce qu'il avait souffert de la traite de l'eau-de-vie, sous le gouvernement de M. d'Avaugour. M. de Mezy, à peine arrivé, s'était laissé gagner comme celui-ci, soit par les importunités des colons, soit par son intérêt propre, et il favorisa sourdement la traite qu'il avait eu ordre et qu'il avait promis d'empêcher. M. de Tracy, qui vint ensuite, était trop éclairé et trop pieux pour ne pas tenir la main à l'exécution des ordres du roi. Il y ajouta même, ordonnant que tous les Français qui reviendraient de chez les sauvages, apporteraient une attestation des missionnaires, comme quoi ils ne leur avaient point vendu d'eau-de-vie, sous peine de confiscation de leurs pelleteries. Mais son administration trop courte, fut suivie du gouvernement de M. de Courcelles qui n'agit que faiblement. M. Talon, qui vint deux fois en qualité d'intendant au Canada, poussé par quelques hommes intéressés eut encore moins d'égard aux réclamations du clergé. Mais M. de Laval ne perdit rien de sa fermeté. Il renouvela les premières défenses qu'il en avait faites, et fulmina avec plus de solennité encore que la première fois les censures de l'Eglise contre les trafiquants.

Le jour de Pâques 1669, il célébra pontificalement la messe : après l'évangile, il monta en chaire, environné de son clergé, la tête ceinte de la mître et la crosse à la main. Après un discours pathétique où il avait pris pour texte ces paroles de Dieu à Moïse : *Descende, peccavit populus meus*, il prononça l'excommunication contre tous ceux qui se rendraient coupables du trafic de l'eau-de-vie avec les sauvages : il ajouta encore qu'il se réservait le péché de ceux qui feraient, per-

mettraient ou favoriseraient ce commerce d'une manière quelconque. Le gouverneur était présent à la messe ; se trouvant ainsi implicitement compris dans l'anathème, il s'en offensa et se plaignit avec amertume. On fit entendre au gouverneur que ce cas ne pouvait être réservé et qu'un gouverneur devait en être exempt. C'était une erreur. Tout péché extérieur peut être réservé ; et tout homme soumis au tribunal de la pénitence, se trouve dans le cas de la réserve, s'il s'adresse à un confesseur qui n'a pas le pouvoir de l'en absoudre. La distribution de l'eau-de-vie étant condamnée comme un péché mortel, le gouverneur qui la favorisait, n'était ni moins coupable ni plus privilégié que les autres. L'évêque n'écouta aucune plainte ; la réserve subsista et les confesseurs firent leur devoir. Cette année même, les désordres occasionnés par la traite allèrent si loin, que l'on fut à la veille de voir la guerre s'allumer de nouveau entre toutes les nations sauvages.

Trois soldats français avaient tué un des principaux chefs iroquois, après l'avoir enivré, afin de s'emparer de ses pelleteries : et dans la nation des *Loups*, trois autres misérables avaient tué six sauvages de la même manière, pour se rendre également possesseurs de leurs dépouilles. Toutes les nations iroquoises se levèrent aussitôt en armes et la colonie menaçait de nouveau d'être mise tout en feu. Les missionnaires parvinrent cependant à les apaiser ; ils les déterminèrent à se réunir à Montréal, où l'on s'entendrait avec le gouverneur-général pour la réparation des crimes commis. M. de Laval fut prié de s'y trouver avec le gouverneur afin que sa présence en imposât davantage. Les sauvages firent leurs réclamations, auxquelles on fit droit ; on leur rendit ce qui avait été pris, et les assassins furent mis à mort en leur présence. Cette prompte justice les satisfit pleinement et l'on se sépara sans colère de part et d'autre.

Peu de temps après, les chefs de toutes les nations sauvages se rendirent à Québec, afin de s'entendre avec M. de Courcelles sur les griefs dont les Ottawas et les Iroquois avaient à se plaindre mutuellement. Le gouverneur qui voulait les empêcher de se faire la guerre, leur avait promis de faire droit à leurs demandes et de faire justice à tous. Ils firent leurs plaintes ; et par la prudence de Garakontié, le plus illustre des chefs Onontagués, qui était venu de la part de son canton, et la fermeté de M. de Courcelles, l'accord fut conclu à la satisfaction de tout le monde. Garakontié était encore païen : mais il parla, avec toute la générosité d'une grande ame, aux Ottawas, de la manière indigne dont ils traitaient les missionnaires qu'on avait eu, disait-il, la bonté de leur confier. Et comme s'il n'eût attendu que l'occasion d'une assemblée si nombreuse pour faire profession de sa foi, il se déclara publiquement adorateur de Jésus-Christ.

Il ajouta qu'il était depuis long-temps chrétien dans le cœur, qu'il avait détesté toute sa vie la superstition dans laquelle il avait été élevé, et qu'il ne pouvait plus differer de se procurer à lui-même l'avantage qu'il avait procuré à tant d'autres. Puis s'adressant à l'évêque qui était présent, il le conjura de le recevoir sans délai au nombre des enfants de Dieu. Tout concourait à engager le prélat à accorder à un tel prosélyte ce qu'il demandait avec tant d'instance. Apôtre avant que de se déclarer chrétien, il avait toujours paru avoir autant à cœur l'établissement du christianisme dans sa nation, que les missionnaires eux-mêmes et toute la colonie lui avait de grandes obligations.

Rien n'était, d'ailleurs, plus capable de rehausser la religion parmi toutes les nations sauvages, que de rendre leurs députés témoins de la conversion d'un homme aussi généralement estimé. L'évêque ne fit donc aucune difficulté de faire entrer cet illustre prosélyte dans le sein de l'Eglise ; il le savait suffisamment instruit, et le baptisa lui-même. Le gouverneur-général voulut lui servir de parrain, et Mlle. de Bouteroue, fille du nouvel intendant, fut sa marraine : M. de Courcelles lui donna son nom qui était *Daniel*. On n'omit rien pour rendre cette cérémonie éclatante ; tous les députés des nations sauvages y assistèrent, et furent ensuite invités à un repas magnifique.

M. de Bouteroue qui avait momentanément remplacé M. Talon, en qualité d'intendant, et à qui Colbert, dans une lettre à M. de Courcelles, donnait des éloges pour les égards qu'il avait témoignés à l'évêque, au clergé et aux Jésuites, se vit remplacé l'année suivante (1670), par M. Talon qui revint alors reprendre ses fonctions. Il amenait avec lui plusieurs pères Récollets à qui le roi, par un édit de l'année précédente, accordait leur rétablissement. M. Talon se servit de son autorité pour leur faire rendre la maison et le terrain qu'ils avaient autrefois possédés sur les bords de la rivière St. Charles. Ils y bâtirent un joli couvent qu'ils cédèrent depuis à l'Hôpital-général, afin de s'établir dans la ville. L'évêque savait que M. Talon n'amenait ces religieux que pour donner à la colonie des ministres plus indulgents, et qui, d'après ses idées, ne gênassent point les consciences et ne repoussassent point du sacré tribunal ceux que le prélat condamnait. Mais jamais mauvaise cause ne produisit peut-être de meilleur effet. M. de Laval, plein de confiance en Dieu, considérant les besoins d'une église naissante qui n'a jamais trop d'ouvriers, et trouvant du mérite dans ces religieux, leur fit avec son clergé l'accueil le plus favorable. Il leur procura des secours abondants, leur fournit pendant plus d'une année la nourriture et les meubles, et leur donna, dès le commencement, quatre mis-

sions importantes ; les Trois-Rivières, l'Ile Percée, la rivière St. Jean et le fort appelé depuis Frontenac.

Ce fut aussi cette année qu'eut lieu l'érection de l'Evêché de Québec, qui avait été retardée par les embarras, causés à la cour de Rome, par les prétentions de Louis XIV. Le pape ne voulant relâcher aucun des droits du saint-siége, l'accommodement se fit enfin aux conditions que nous avons rapportées. Ce ne fut, néanmoins, qu'en 1674, que le nouvel évêque de Québec put obtenir ses bulles, ayant été forcé d'aller en France pour presser l'érection de l'évêché qui traînait depuis dix ans. Ce voyage eut lieu dans le courant de l'année 1672, et l'absence de l'évêque dura près de trois ans. Il est intéressant pour l'église du Canada, de mentionner l'ordination qu'il avait faite une année auparavant, (14 mars 1671) : celle de M. Charles Amados Martin, prêtre du séminaire et le premier Canadien de naissance qu'il eût élevé aux ordres sacrés.

Ce fut durant son séjour à Paris qu'il consomma l'union de son séminaire avec celui des Missions-Etrangères (19 mai 1675). Le 13 novembre de la même année, le chapitre de Québec fut érigé et l'église paroissiale élevée au titre de cathédrale par une bulle du pape Clément X. La paroisse alors fut éteinte, et le soin des ames commis au chapitre, à la charge que les dignitaires, chanoines et prébendés feraient les fonctions curiales tour-à-tour, ou les feraient faire par quelque desservant, avec l'agrément de l'évêque. Quatre ans auparavant, M. de Laval avait uni la paroisse au séminaire, à la charge de la faire desservir en commun par les directeurs, après la mort ou la démission de M. de Bernières. L'érection de la paroisse en cathédrale n'apporta guère de changement à sa situation, le chapitre et le séminaire ne faisant qu'un dans les commencements. Mais le chapitre en sentit plus tard les inconvénients ; aussi donna-t-il en 1684, sa démission de la cure de Québec, en gardant toutefois le droit d'administrer seul le baptême pendant la quinzaine de Pâques, et de faire l'office à tous les enterrements où il assisterait en corps : mais ceci n'eut lieu que lorsque le chapitre eut été effectivement composé d'ecclésiastiques différents de ceux du séminaire. L'évêque accepta alors cette démission, et par le même acte le titre de chanoine honoraire avec tous les droits du chapitre furent accordés au curé qui serait institué par le prélat. M. de Laval l'unit de nouveau au séminaire, mais à la charge de desservir la cure, non plus en commun, comme auparavant, mais par un titulaire fixe, pris du corps, au choix du supérieur et de son conseil, avec l'institution canonique de l'évêque ; ce qui subsista encore longtemps après.

De retour dans son diocèse, après une si longue absence, avant la fin de l'année 1675, M. de Laval s'occupait de nouveau des travaux de sa chère Eglise. Ses soins embrassaient tout et il ne se lassait de porter la main dans toutes les parties de son vaste diocèse. En 1676, M. Fillon, curé de *Ste.-Anne*, surnommée *la Bonne*, fit rebâtir, avec l'agrément de son évêque, l'église de cette paroisse plus grande et plus belle. La chapelle de Sainte-Anne était regardée comme la plus ancienne du Canada. Elle avait été bâtie sur la rive gauche du Saint-Laurent, mais trop rapprochée du rivage : la marée qui y montait quelquefois, obligea de la transporter plus haut, et on la reconstruisit alors sur un terrain qu'avait donné M. l'abbé du Caylus. M. de Laval en avait ratifié le contrat en 1666. Cette chapelle était célèbre, dès l'origine du Canada, par les miracles opérés à l'intercession de la mère de celle qui est si justement appelée la mère des miséricordes, miracles dont M. de Laval fit faire depuis un recueil authentique.

" A sept lieues d'ici, écrivait en 1665, la mère de l'Incarnation, il y a un bourg appelé le Petit-Cap où il y a une église de Sainte-Anne, dans laquelle Notre-Seigneur fait de grandes merveilles en faveur de cette sainte mère de la très-Sainte-Vierge. On y voit marcher les paralytiques, les aveugles recevoir la vue, et les malades de quelque maladie que ce soit, recevoir la santé." De nombreux pélerinages se fesaient à la bonne Sainte-Anne et l'on voyait accourir, comme encore de nos jours, des peuplades entières de sauvages qui se revêtaient de leurs plus beaux habits, de leurs plus beaux ornements, pour venir honorer celle qui après Marie, est, à si juste titre, regardée comme la patronne et la protectrice spéciale du Canada. La reine Anne d'Autriche avait jadis envoyé de magnifiques ornements à sa patronne, et M. de Tracy s'était distingué par les présents considérables dont il était venu lui-même faire hommage aux pieds de la sainte avec le tribut de ses prières. Ce fut pour satisfaire à la piété des pélerins et surtout des marins qui l'invoquent ordinairement au milieu des dangers de la mer, que M. de Laval accorda l'agrandissement de cette église, dont l'étendue ne pouvait plus suffire au grand nombre de ceux qui la fréquentaient (1676). C'est à Sainte-Anne qu'on fesait alors, comme de nos jours, des vœux avec confiance et qu'on apportait avec gratitude ses offrandes, en arrivant dans le fleuve.

L'église de Château-Richer, dédiée à la Visitation de la Sainte-Vierge, avait été commencée en 1658, par M. de Caylus, mais on s'était tellement pressé pour y dire la messe, qu'on avait oublié de la bénir. Elle ne le fut que plus de vingt ans après (1685), lorsque le clocher fut terminé. En 1667, on

construisit celle de l'Ange-Gardien. Le séminaire en avait acheté le fonds ; elle ne fut d'abord que de colombage. M. Fillon, curé de Beaupré (1675), avant que de l'être de Sainte-Anne, la bâtit aussi en pierres et employa dix mille livres à sa construction. A Beauport, il n'y avait qu'une simple chapelle domestique, appartenant à M. Giffart, seigneur du lieu ; elle était dédiée à la Nativité de la Sainte-Vierge ; M. Martin en ayant été nommé curé, la rebâtit en pierres de taille et elle fut érigée en paroisse (1672). Celle de la Sainte-Famille dans l'île d'Orléans fut bâtie en 1676, par les soins de M. Paumiès qui en était curé, et aux dépens du séminaire ; et en 1677, M. Moret, curé de la côte de Lauzon, construisit celle de Saint-Joseph. Les autres églises furent bâties peu-à-peu par les soins des curés, aux frais du séminaire de Québec et de celui des Missions-Etrangères de Paris.

Nous avons déjà parlé de la fondation du séminaire de Québec : la maison que M. de Laval avait bâtie, après son premier voyage en France, n'était qu'une demeure provisoire. Quinze ans après (mai 1678), il posa, avec une grande solennité, la première pierre d'un nouvel édifice en pierre et qui était destiné à renfermer tout le personnel du séminaire, avec ses élèves grands et petits, ainsi que le clergé de la ville. Ce nouveau séminaire fut dédié à la Sainte-Famille : après en avoir ensuite délibéré avec son clergé, l'évêque ordonna qu'on y suivrait à perpétuité, ainsi que dans tout le diocèse, le cérémonial de Rome, avec le bréviaire et le missel romain : ce qui depuis a toujours été exécuté. On fit une neuvaine pour obtenir la protection de Dieu que cette maison éprouva souvent, dit l'abbé de Latour, d'une manière qui tient du prodige. Le bâtiment fut bientôt achevé : ce fut un des plus beaux du pays et d'une étendue capable de renfermer plus de cent personnes avec toutes les choses nécessaires à leur bien-être dans un climat rigoureux.

Un an auparavant, le roi avait signé à Saint-Omer l'ordonnance de l'établissement du séminaire de St.-Sulpice à Montréal, fondé comme nous l'avons dit plusieurs années auparavant par M. de Caylus, Abbé de Loc-Dieu, que nous avons vu au commencement de notre récit, opposé à M. de Lava Il s'était depuis lors pleinement justifié des erreurs qu'on lui avait imputées et s'était réconcilié avec ce prélat. C'était avec son agrément qu'il était ensuite retourné au Canada, en qualité de simple missionnaire avec MM. d'Urfé, d'Alet, de Salignac-Fénélon et quelques autres prêtres qui jamais ne cessèrent d'édifier la colonie. L'ordonnance royale amortissait à perpétuité la terre et la seigneurie de l'île de Montréal, *comme à Dieu dédiée et consacrée*, en faveur du séminaire. " M. l'abbé de Caylus avec M. Drouart, tous deux prêtres

de St.-Sulpice, dit l'auteur de l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, commencèrent cette nouvelle maison qui a été soutenue depuis par les sujets que le séminaire de Paris lui envoie tous les ans, qui édifient le peuple par leurs vertus, qui l'aident et le consolent par leurs instructions, et qui le soulagent par les abondantes aumônes qu'ils répandent dans toute l'étendue de cette île. "

Nous avons vu les désordres que causait parmi les sauvages chrétiens la traite de l'eau-de-vie : elle avait commencé depuis plusieurs années et produisait toujours les mêmes effets qui avaient déjà coûté tant de larmes à ceux qui s'intéressaient au salut de ces peuples. Cependant le mal allait croissant ; les remèdes de l'Eglise étaient impuissants à arrêter des désordres favorisés par les chefs de la colonie. En 1675, M. de Laval avait envoyé en France M. Dedouit, un de ses grands-vicaires et de ses plus dignes prêtres, pour obtenir le renouvellement des défenses. Mais tous ces mouvements ne produisant aucun effet, le digne prélat prit le parti d'aller lui-même à la cour solliciter un remède qu'il croyait si nécessaire. La cour était prévenue par le gouverneur et et l'intendant, et l'évêque de Québec eut à essuyer des refus et des difficultés de toutes sortes. Le roi n'accorda à toutes ses demandes que l'ordre de restreindre la traite aux habitations françaises, c'est-à-dire qu'on ne pourrait porter de l'eau-de-vie aux sauvages, mais seulement leur en donner dans les maisons ; faible barrière à opposer au torrent qui entraînait ces malheureux. M. de Laval ne pouvant mieux faire, revint au Canada, après deux ans de poursuites presqu'inutiles, accablé de chagrin et d'infirmités, et il se borna dès-lors à n'user de son autorité que dans le for intérieur.

Durant les quatre années qui suivirent celle de son retour, il continua à s'occuper de son diocèse avec toute l'activité que sa santé pouvait encore lui permettre. Mais le désir d'assurer l'avenir de son séminaire, était l'objet constant de ses pensées. Ce fut dans ce dessein que le 12 avril 1680, il fut fait à Paris, sur sa procuration et en son nom, une donation générale de tous ses biens au séminaire des Missions-Etrangères de Paris, pour être employés à l'entretien de celui de Québec (1). Cette donation fut ratifiée à Québec l'année

---

(1) Voici l'état des diverses acquisitions qui furent faites par M. de Laval pour son séminaire, au commencement de son épiscopat. 1°. Un emplacement de seize arpens dans la haute-ville, joignant l'église paroissiale, sur la côte de Québec, où l'on a bâti le séminaire et défriché un vaste jardin, avec une vue magnifique sur le bassin et le fleuve. Il se trouve un chemin couvert entre le séminaire et la pa-

suivante, et insinuée, tant au châtelet à Paris, qu'à toutes les jurisdictions de la Nouvelle-France, à Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal. Toutes les précautions imaginables furent prises par M. de Laval, pour assurer la durée de ses bienfaits et le sort du séminaire. Il le chargea en même temps de payer ses dettes et de remplir certaines charges. Il se réservait d'employer dans son testament jusqu'à la somme de trois mille livres, avec l'usufruit pendant sa vie, dont il n'usait que pour son entretien, toujours très-modique, laissant tout le surplus au séminaire, voulant, au reste, que le séminaire de Paris fût seul chargé de l'exécution de la donation, et qu'il eût seul l'inspection sur l'administration des biens donnés, celui de Québec n'étant tenu d'avoir de rapport avec lui que tous les trois ans. La distance des lieux rendant, néanmoins, le recours à Paris, souvent impossible, et le long délai pouvant nuire aux affaires, le séminaire de Paris accorda par acte public du 6 juin 1682, à celui de Québec, de disposer de ses biens, et de se choisir son supérieur, à la charge d'en demander la confirmation.

Les charges de la donation et du testament de M. Laval étaient que le séminaire ferait faire chaque année par deux de ses prêtres, la mission aux sauvages, et aux français, pendant quatre mois : qu'il ferait dire chaque jour, à perpétuité une messe pour le repos de l'ame du fondateur et de tous les ecclésiastiques du corps : qu'il ferait étudier et élever aux ordres sacrés huit jeunes gens pauvres à son choix, en préférant toujours ceux du diocèse aux étrangers, lequel nombre pourrait être élevé jusqu'à douze, par son testament ; que si ces charges devenaient dans la suite trop onéreuses, le séminaire de Paris seul, à l'exclusion de tout autre, en pourrait faire la réduction, voulant que dans toutes les occasions im-

---

roi-se qui fut quelquefois contesté au séminaire, mais dont la cour lui adjugea le droit. 2o. L'île d'Orléans, vendue depuis à M. Berthelot, et au lieu de laquelle, le séminaire acquit celle de Jésus, près de Montréal. 3o. La seigneurie de Beaupré de six lieues de longueur sur plusieurs de largeur, renfermant les paroisses de l'Ange-Gardien, du Chateau-Richer, Ste.-Anne et St.-Joachim. 4o. Du même côté du fleuve, vers Tadoussac, la baie de St.-Paul, de plus de dix lieues de longueur avec toute la profondeur qu'il plairait de prendre en défrichant. 5o. La terre de Coulonge et de St.-Michel, à une lieue au-dessus de Québec, en remontant le fleuve, où le séminaire avait une maison de campagne. 6o. La Petite-Nation, autre grande terre du côté de Montréal. Il y aurait eu de quoi faire une grande province, si tout avait été peuplé et cultivé : mais à l'époque où M. de Laval les donna au séminaire, toutes ces terres étaient de fort peu de valeur.

portantes, on fût tenu à lui rendre compte de tout et de prendre ainsi que de suivre ses avis. Quoique toutes ces charges ne dussent avoir leur exécution qu'après la mort de M. de Laval, le séminaire, par reconnaissance, se fit un devoir de les acquitter dès le même jour.

Ce n'était pas sans dessein que le prélat avait travaillé à mettre ordre à ses affaires. Depuis longtemps sa santé était altérée, et sans être encore d'un âge bien avancé, il voyait chaque jour ses forces diminuer sensiblement. Les infirmités qu'il avait contractées dans ses courses apostoliques, les souffrances de tout genre, par lesquelles le Seigneur avait voulu éprouver le saint évêque, les démêlés qu'il avait eus avec les gouverneurs, les chagrins qu'il avait ressentis, en voyant les désordres d'une partie de son troupeau, sans pouvoir les arrêter, les tracas que lui donnèrent ensuite les récollets, à l'occasion d'une église et d'un nouveau monastère, qu'ils voulurènt construire dans Québec, malgré ses ordres ; toutes ces causes réunies lui occasionnèrent, dans les dernières années de son épiscopat, une maladie longue et douloureuse qui fit longtemps désespérer de ses jours. A peine rétabli, il recommença ses travaux ; mais il en fut bientôt si épuisé et si incommodé, qu'il se vit forcé de se retirer à une maison de campagne du séminaire, où il avait l'espoir de se remettre plus promptement. Mais ne pouvant trouver de soulagement à ses souffrances, il prit le parti de demander un coadjuteur au roi et de renoncer à l'évêché de Québec.

Une maladie populaire qui enleva beaucoup de monde vers cette époque, l'apparition d'une comête, qui jeta la consternation dans le pays, un incendie qui dévora la basse-ville (1682), achevèrent d'abattre le saint évêque. Il fallait toute sa charité et son courage, pour ne pas succomber à tant de maux. En bon pasteur, il visita et consola tout le monde, fit faire des prières publiques et des processions, à l'imitation de Saint-Charles Borromée, afin de fléchir la colère de Dieu. Il donna tout ce qu'il avait apporté de son dernier voyage en France, et se réduisit à une sorte d'indigence. On compte que pendant ces tristes années, il distribua jusqu'à trente mille livres, somme incroyable pour le temps et pour le pays, comme pour un homme qui n'avait ni bénéfice, ni patrimoine. Ses prières furent exaucées ; la paix revint au cœur des habitants ainsi que la santé, la colonie respira et le saint évêque eut la liberté de retourner en France, pour exposer ses besoins à Louis XIV.

" Les forces de M. de Laval ne pouvaient en effet suffire à son zèle, dit l'Histoire de l'Hôtel-Dieu ; les fatigues continuelles qu'il essuyait dans les visites de son diocèse qu'il faisait quelquefois l'hiver avec un simple habit de gros drap, lui

avaient déjà fait contracter plusieurs infirmités ; et par dessus tout cela, son humilité lui persuadait qu'un autre à sa place, ferait plus de bien que lui, quoiqu'il en fît véritablement beaucoup, parce qu'il ne cherchait que la gloire de Dieu, et le salut de son troupeau. Sa doctrine et ses éminentes vertus le fesaient regarder comme un très-digne prélat ; lui seul souhaitait d'être déchargé. "

Il partit pour la France vers la fin de l'année 1684, avec le dessein de demander un successeur. Mais ce dessein même souffrit plus d'une difficulté. Le roi qui connaissait son mérite, et le besoin que le Canada avait d'un tel pasteur, ne consentit qu'à force d'instances au désir qu'il lui témoignait : mais en accordant à M. de Laval la grâce qu'il lui demandait, il lui laissa en même temps le choix de son successeur. L'évêque de Québec demanda au Père de Valois, de la compagnie de Jésus, de vouloir bien lui désigner un homme vertueux et zélé en état de continuer au Canada le bien qu'il y avait commencé. Le P. de Valois lui parla de l'abbé de Saint-Vallier, aumônier du roi, et le lui dépeignit comme un ecclésiastique d'une grande piété, d'un rare exemple et d'un zèle ardent pour le service des ames. M. de Saint-Vallier s'était, en effet, distingué à la cour par sa modestie et sa régularité. M. de Québec ne crut pas pouvoir faire un meilleur choix : il s'ouvrit à l'abbé de Saint-Vallier, à qui le roi donna son agrément et M. de Laval convint avec lui qu'il partirait pour le Canada en qualité de son grand-vicaire, afin de voir le pays et d'y prendre les mesures nécessaires pour y faire le bien, tandis que l'évêque de Québec solliciterait ses bulles du Saint-Siége. M. de Saint-Vallier fit, en effet, ses préparatifs, et arriva à Québec le 30 juillet 1685, en compagnie du marquis de Denonville, nommé au gouvernement général du Canada. Il y fit un séjour de deux années, pendant lesquelles il agit avec toute l'autorité de l'évêque, en se faisant connaître avantageusement à la colonie, puis revint en France pour être sacré, à la fin de l'année 1687.

Dès le printemps de l'année suivante, M. de Laval arriva à Québec par le navire *Soleil d'Afrique*. On désirait ardemment son retour au Canada, dont il était absent depuis plus de trois ans : ce fut sans doute l'affection de ses anciens diocésains et de son séminaire qui le détermina à y revenir, sa famille et ses amis ayant employé tous les moyens imaginables pour le retenir en France, après la consécration de M. de Saint-Vallier. Après son arrivée il ne demeura que quelques jours à Québec : désirant visiter une dernière fois les paroisses qu'il avait formées avec tant de travaux, il remonta le Saint-Laurent et s'arrêta assez longtemps à Montréal. Mgr. Jean-Baptiste de La Croix-Chevrière de Saint-Vallier, son successeur, et le

second évêque de Québec, vint prendre possession de son diocèse, pendant l'automne de la même année. Il avait été sacré le 25 de janvier par M. Jacques Nicolas Colbert, archevêque de Carthage et coadjuteur de Rouen, dans l'église de Saint-Sulpice de Paris. Ses bulles, datées de l'année précédente lui avaient été envoyées par le pape Innocent XI, à une époque où le pape n'en donnait à aucun des évêques de France, à cause du différend survenu entre la cour de Rome et Louis XIV, et dont le sujet n'est que trop bien connu. On crut à Rome pouvoir sans conséquence donner des bulles à un évêque qui ne dépendait que du Saint-Siége et qui appartenait à un pays étranger, et par la même raison, le roi permit au prélat de les recevoir.

Cependant M. de Laval s'était retiré dans son séminaire, où ses infirmités, devenues d'année en année plus sensibles, l'avaient presqu'entièrement confiné. Sans s'occuper d'une manière directe des affaires de son diocèse, il n'en surveillait pas moins ses progrès avec sollicitude ; et sans applaudir toujours à tous les actes de son successeur, dont il ne partageait pas en tout les vues, il n'en remerciait pas moins le Seigneur du zèle de M. de Saint-Vallier et de l'activité avec laquelle le nouvel évêque de Québec travaillait au salut de son peuple et à l'avancement de son Eglise. M. de Saint-Vallier le consultait ordinairement dans les affaires épineuses : pendant les troubles causés par le gouverneur comte de Frontenac, au sujet des récollets, et où ces religieux manquèrent plus d'une fois de prudence et de discernement, M. de Laval eut à donner souvent des conseils modérés, et à travailler à adoucir les esprits irrités. Sa douceur et sa prudence arrêtèrent bien des éclats auxquels vraisemblablement on se serait porté sans ses avis. Il ne pouvait voir qu'avec douleur le trouble dans sa chère Eglise ; mais comme il était sans autorité, il ne pouvait que répandre des larmes, et offrir des vœux au ciel pour le maintien de la paix.

Sa patience et sa grandeur d'ame furent mises plus d'une fois à de rudes épreuves, surtout durant le siége de Québec par les Anglais (1690). Au milieu des alarmes que causait le bruit du canon que l'on entendait de toutes parts, et du feu continuel qui ne cessa pas un instant de part et d'autre, il allait consoler les religieuses dans leurs communautés et fortifiait le courage des prêtres de son séminaire. Le dernier jour du siége, les Anglais qui n'avaient pu entamer les murs de la ville, avaient fait, au nombre de quinze cents hommes, une descente sur la côte de Beauport, d'où le vieux mais vaillant de Saint-Denis les repoussa avec une soixantaine d'hommes, tambour battant, jusqu'à la Canardière. Dieu qui ménageait le Canada pour une autre époque, ne permit

pas qu'il tombât aux mains des Anglais, alors ennemis fanatiques du catholicisme qu'ils persécutaient vivement chez eux. Aussi ne fut-ce ni la valeur des officiers, ni la multitude des soldats qui les délogea alors de la position où les avait chassés M. de Saint-Denis. Quarante séminaristes qui étaient à Saint-Joachim, aussi vaillants que les élèves du petit-séminaire, qui, plus tard, s'organisèrent en milice urbaine, pour monter la garde au château Saint-Louis, où résidait le gouverneur anglais, et veiller sur les remparts de Québec menacé par les Américains, quarante séminaristes, dis-je, qui brûlaient du désir de combattre les Anglais alors les ennemis de leur pays, obtinrent la permission de venir à Beauport. Ils maniaient habilement la mousquet, et dès la première décharge qu'ils firent, l'épouvante saisit les ennemis qui se persuadèrent que toutes les montagnes voisines étaient remplies de sauvages qui venaient les prendre par derrière : sans tenir le moindre conseil, ils s'embarquèrent avec autant de hâte que de confusion, abandonnant leurs munitions et leur artillerie, qui fut ensuite transportée à Québec à l'exception de trois canons, dont deux restèrent à Beauport et dont les séminaristes emportèrent le troisième en triomphe à Saint-Joachim. Cette action mit fin au siége de Québec qui fut levé après sept jours d'attaque.

M. de Laval, dans les veines duquel coulait le sang du premier baron chrétien, ne dut pas être insensible à la gloire acquise par les élèves de son séminaire. Sa vie tranquille et calme, troublée quelquefois encore par les bruits du dehors, continua ensuite à s'écouler comme auparavant dans la maison dont il était à la fois le père et le bienfaiteur. Le premier chagrin personnel qu'il y éprouva, fut causé par la mort de M. Henri de Bernières, son ami et son compagnon, qu'il avait ordonné prêtre au Canada, quarante ans auparavant. Il avait été curé de Québec. Il mourut le 5 décembre 1700, laissant vacante la charge de supérieur du séminaire dont il était revêtu et qu'il avait toujours remplie avec autant de piété que de désintéressement.

Le reste de la vie de M. de Laval ne fut plus qu'une suite d'épreuves bien douloureuses. Le 15 novembre 1701, le feu prit au séminaire et consuma en quelques heures cet édifice le plus beau et le plus vaste qu'il y eut alors dans le Canada. Tous les prêtres qui en fesaient partie, étaient allés ce jour-là à Saint-Michel ; ce fut durant leur absence qu'arriva l'incendie. A leur retour, il ne trouvèrent plus que des cendres : mais ils montrèrent toute la grandeur de leur caractère, par la résignation avec laquelle ils apprirent cette perte. M. de Mezerets, leur supérieur, digne ami de M. de Laval, remercia Dieu comme Job, de leur avoir ôté ce qu'il leur avait donné.

On s'était efforcé de sauver les meubles de l'incendie, mais ce qu'on préserva des flammes fut en partie distrait par des gens qui avaient l'air de porter secours à la maison. Le séminaire perdit considérablement, et les habitants furent forcés de retirer tous leurs enfants. Les directeurs avec les autres ecclésiastiques trouvèrent un logis provisoire à l'évêché, M. de Saint-Vallier étant alors en France ; on porta dans ses appartements son vénérable prédécesseur, qu'on avait enlevé à demi-vêtu du milieu des flammes. Celui-ci voyait ruiner en un jour le fruit de ses travaux de tant d'années ; mais il supporta cette affliction avec une soumission parfaite aux décrets d'en haut ; il ne forma aucune plainte, embrassant avec le calme d'un vrai chrétien la croix qu'il plaisait au Seigneur de lui envoyer.

Les vaisseaux qui étaient partis pour la France n'étaient pas encore bien loin ; il fut toutefois impossible de s'en servir pour envoyer à Paris la nouvelle de ce désastre. Les directeurs du séminaire envoyèrent par l'Angleterre un courrier qui la porta à leur commissaire, et sur l'exposé de leurs mémoires, le roi leur accorda une pension de quatre mille livres pour aider à rebâtir leur maison.

Au bout de quatre ans ce malheur commençait à se réparer ; le nouveau séminaire était presqu'entièrement terminé, et l'on travaillait activement à garnir l'intérieur, lorsque le 1er. octobre 1705, un nouvel incendie, causé par la négligence d'un ouvrier qui fumait dans une chambre où etaient les menuisiers, consuma la plus grande partie du nouvel édifice, malgré les prompts secours qu'on apporta de toutes parts. Tous les meubles et les provisions furent perdus : les directeurs furent forcés de congédier de nouveau une partie de leurs élèves et de laisser pour un temps un certain nombre d'entr'eux auxquels ils donnaient une éducation gratuite. M. de Laval eut à faire, dans cette triste circonstance, un nouveau sacrifice à Dieu. Il accepta cette nouvelle affliction en vrai serviteur de Jésus-Christ. Il était alors tout-à-fait infirme. On le transporta dans la maison des Jésuites, où il demeura plusieurs jours, pendant qu'on lui préparait un petit appartement dans la partie du séminaire que les flammes avaient épargnée.

Cette seconde et si pénible épreuve fut la dernière qu'eut à supporter ce digne prélat. " Depuis longtemps, dit la pieuse auteur de l'Histoire de l'Hôtel-Dieu, il languissait dans les infirmités, que ses immenses travaux et son grand âge lui avaient attirées, il approchait du terme que les justes regardent comme l'objet de leurs désirs. Un prêtre du séminaire qui avait toujours eu pour lui une parfaite vénération, le voyant près de sa fin, lui dit : " Nous quitteriez-vous, sans nous rien dire ? " et lui nommant plusieurs prélats qui ont exhorté leurs enfants spirituels, avant que de mourir, et qui leur ont donné des avis

salutaires, il ajouta : " Pourquoi ne feriez-vous pas comme eux ? " le prélat lui répondit : " Ils étaient des saints, et je suis un pécheur. " Il ne témoigna pas moins le désir qu'il avait du salut de son troupeau ; et plein de grands sentiments, il mourut le 6 de mai 1708. "—C'était en l'absence de M. de Saint-Vallier.

Toute la colonie pleura le prélat vertueux qui avait été si longtemps son premier pasteur. On se disposa à lui faire de pompeuses funérailles. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu à qui il avait toujours témoigné une affection toute paternelle, demandèrent instamment à voir une dernière fois le pasteur qui les avait si constamment guidées dans la voie de la perfection. On leur accorda cette consolation, et à leur exemple, toutes les communautés de la ville demandèrent la même faveur. Le jour des obsèques, les prêtres du séminaire portèrent sur leurs épaules le corps du saint prélat, revêtu de ses habits pontificaux : à la clarté d'une multitude de flambeaux, le cortége, environné du clergé et de tous les corps religieux, militaires et civils de Québec, se rendit successivement dans toutes les églises, que l'on avait magnifiquement tendues de noir ; au milieu s'élevaient de pompeux catafalques sur lesquels on déposait, en chantant solennellement les psaumes de la mort, le corps du prélat.

Telle était la renommée de sa sainteté (1), que tout le monde voulait avoir quelque chose à faire toucher à son corps. Les malades s'en approchaient avec confiance, et on l'invoqua dès-lors comme un saint. M. de la Colombière, frère du célèbre prédicateur de ce nom, fit son oraison funèbre, relevant bien plus l'éclat des vertus éminentes dont la vie de ce prélat n'avait été qu'une longue suite, que l'antiquité et la

---

(1) L'auteur de ces pages réclame l'indulgence des lecteurs instruits de la vie de M. de Laval, en les priant de considérer qu'il n'a eu que quelques jours pour faire ce travail qui, tout incomplet qu'il peut être, a cependant exigé le dépouillement d'un certain nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : Les mémoires sur la vie de M. de Laval, par l'abbé de Latour, dont il n'existe que le premier volume ; la vie et les lettres de la Mère de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de Québec ; l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec ; le recueil des ordonnances du roi et des gouverneurs sur le Canada ; l'histoire de la Nouvelle-France de Charlevoix ; l'oraison funèbre de M. de S. Vallier, etc. L'auteur ne peut se flatter d'avoir entièrement bien fait ce qu'il a écrit ; il a tiré seulement tout le parti qu'il a pu du peu de matériaux qu'il avait sous la main, surtout pour le cadre étroit qui lui était tracé. On lui avait demandé une *Esquisse ;* à d'autres plus instruits de cette matière appartient maintenant de compléter une œuvre qu'il n'a fait qu'ébaucher.

noblesse de la maison qui lui avait donné naissance. On admirait en lui, dit encore un auteur du temps, toutes les vertus que Saint Paul demande dans un évêque. M. de Laval fut enterré dans sa cathédrale, au pied du maître-autel, et les procès-verbaux levés par M. Charles de Glandelet, doyen du chapitre de Québec, après la mort de l'évêque, constatent qu'il s'opéra plusieurs miracles à son tombeau. Nous n'ajouterons rien pour compléter l'éloge de M. de Laval : sa vie si humble, si remplie de grandes œuvres, sa haute piété, ses travaux, dignes des évêques des premiers siècles ; sa fermeté, sa vigilance et sa charité toutes chrétiennes, n'ont pas besoin de commentaires, et il suffit de voir ce qu'il a fait, pour faire tomber dans le néant les mensonges brillants à l'aide desquels on n'essaya que trop souvent de ternir sa conduite et la pureté de ses intentions. L'arbre qu'il a planté a porté son fruit, et le siége de Québec, alors humble et isolé sur la terre d'Amérique, est aujourd'hui la digne métropole de plusieurs siéges illustres qui brillent de tout l'éclat du catholicisme sur les vastes contrées qu'arrose le Saint-Laurent.

E. C. B. DE B.

Québec, le jour de la fête de St. Etienne, 1845.